La Revue de

# nord nature

## Fédération Régionale

## Nature - Environnement
## Développement durable

n°
trimestre
année
Prix : 4 euros

# SOMMAIRE

***Revue trimestrielle de Nord Nature***

Fédération régionale
des associations d'étude et de protection
de la nature et de l'environnement
membre de France Nature Environnement

**Fédération Nord Nature**
**MNE, 23 rue Gosselet**
**59000 Lille**

Ouvert au public du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h

**Tél : 03 20 88 49 33**
**Fax : 03 20 97 73 81**

**Directeur de publication**
Jacqueline Istas

**Gérant**
Blanche Castelain

**Frappe**
Marguerite Herbaux, Angeline Duriez,
Doriane Lenne, Jacqueline Istas

**Maquette**
Doriane Lenne, Blanche Castelain,
Jacqueline Istas

**Abonnements**
Jacqueline Istas

**Impression**
Tanghe Printing, 20 bvd Industriel
B-7780 Comines
Revue entièrement imprimée
sur papier recyclé

**La reproduction des illustrations**
**est soumise à autorisation**

Tirage : 500 exemplaires

Fascicule 122, mars 2006, 33ème année

ISSN 0769-0487
CPPAP 64-599

Editorial - Les coulisses de l'actualité - J. Istas p 1

*Faune sauvage*
Des nouvelles du Platier d'Oye - A. Ward p 2
A propos des animaux à réguler - E. Vivier p 3

*Administration*
La Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) - B. Lavergne p 4

*Canaux*
Canal à grand gabarit Seine Nord Europe : où en est-on ? - E. Vivier p 6
Observations sur la prolifération de la jussie - E. Vivier p 9

*Littoral*
Résumé des travaux effectués dans la baie de la Slack - J. Méreau p 11

*Vie de la fédération*
Rapport moral 2005 et rapport d'orientation - J. Istas p 18
Rapport d'activité 2005 - J. Istas, J. Marion p 22

La Fédération en ligne :
**www.nord-nature.org**

Et pour nous contacter :
**secretariat@nord-nature.org**

**Couverture** : Péniche à Mortagne du Nord. Photo : J. Baveux
Encart : rat musqué à Auxi le château. Les rats musqués prolifèrent le long des canaux, rivières et étangs et causent de nombreux dégâts. Photo : P. Dequiedt

# Les coulisses de l'actualité

*Jacqueline Istas,*
*Présidente de Nord Nature*

Pendant ces semaines où l'attention de l'opinion publique s'est focalisée sur le contrat nouvelle embauche, une certaine discrétion a entouré la préparation de lois ou de modifications réglementaires présentant de graves dangers pour l'environnement et la santé publique.

Ainsi, depuis 1992, **l'agriculture biologique** était encadrée au niveau européen par une réglementation précise. Ces exigences réglementaires avaient contribué à son développement en lui garantissant sérieux et identité forte. En France, l'action des agrobiologistes avait permis de les compléter dans le sens d'une plus grande rigueur liée au logo AB. Ces contraintes permettaient au moins aux consommateurs attentifs de distinguer l'agriculture biologique de ses contrefaçons comme l'agriculture raisonnée.
Or la Commission Européenne a présenté un projet qu'elle souhaite voir valider dès juin 2006, visant à abroger le cadre actuel pour le remplacer par une réglementation simplifiée sur divers points. Ce texte, flou et laxiste, propose, entre autres, l'autorisation de l'usage de pesticides chimiques, la normalisation de la présence d'OGM jusqu'à un seuil de 0,9 % et l'interdiction faite aux Etats membres de poser des exigences supérieures.

Par ailleurs, le gouvernement français a préparé un projet de loi destiné à transposer deux directives européennes. Cette loi permettrait le **développement des cultures d'OGM** en plein champ à grande échelle et prévoirait leur coexistence avec des cultures non OGM au risque de provoquer la contamination de celles-ci.
France Nature Environnement s'est mobilisée contre ce projet et Nord Nature a relayé son intervention auprès de tous les sénateurs et députés du Nord et du Pas-de-Calais. Il a néanmoins été adopté le 23 mars 2006 en première lecture par le Sénat et devra être prochainement débattu à l'Assemblée Nationale.

De même, un projet de loi sur "**la transparence et la sécurité nucléaire**" lourd de conséquences pour l'environnement et la santé des populations vient d'être concocté en catimini et en procédure d'urgence. Prévoyant la création d'une "Haute Autorité de Sûreté Nucléaire", le texte permet de concentrer tous les pouvoirs - réglementation, information, contrôle, radioprotection - dans les mains de cinq experts et de transformer l'industrie nucléaire en une entité complètement indépendante, y compris du Parlement. Le texte a d'abord été adopté à la sauvette au Sénat.
Alertée par France Nature Environnement, Nord Nature a alors adressé à tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais un courrier leur faisant part de nos préoccupations et leur demandant d'intervenir pour que le secteur nucléaire soit soumis aux principes démocratiques élémentaires.
Malgré l'intervention de nos fédérations, le projet de loi sur la supposée "transparence et sécurité nucléaire" a été voté en urgence à l'Assemblée dans la nuit du 29 au 30 mars dans un hémicycle presque désert.
Sur ces questions, les medias ont été bien silencieux, du moins jusqu'à ce jour. Silence aussi des partis politiques si prolixes sur d'autres sujets.

Selon un sondage TNS SOFRES réalisé en janvier février 2006 pour la presse écrite, les Français qui font confiance aux **associations de défense de l'environnement** pour protéger celui-ci sont quatre fois plus nombreux que ceux qui font confiance à l'Etat *(cf résultats tableau page 19)*. S'en étonnera-t-on ?

# Des nouvelles du Platier d'Oye

Alain Ward, représentant de Nord Nature au comité de gestion de la réserve naturelle du Platier d'Oye

*Depuis notre succès juridique (Tribunal correctionnel de Saint Omer, Appels et Recours en Conseil d'Etat des chasseurs refusés), diverses réunions se sont succédées pour, d'une part, tenter de définir l'avenir des huttes implantées dans la Réserve et, d'autre part, discuter de la demande des chasseurs de disposer de nouvelles huttes. C'est Alain Ward qui a représenté Nord Nature dans les diverses réunions. Nous publions ci-après l'avis qu'il a adressé au Préfet à ce sujet. J'avais, au préalable et en vue d'apporter des arguments légaux, fait effectuer une étude (par une étudiante en droit) de la situation juridique sur la destruction et la réimplantation de huttes, en particulier au niveau financier : cette étude a été très claire : les chasseurs n'ont droit à aucune indemnité et tous les frais sont à leur charge.* *E. Vivier*

## Déplacement des huttes du Platier d'Oye ? Position de Nord Nature

Nous constatons avec satisfaction que la chasse est enfin interdite dans la réserve, non pas en raison de l'action de l'Etat qui en avait pourtant le devoir, mais grâce à l'action des associations qui ont dû tout mettre en œuvre pour faire valoir le droit.
Nous demandons que la puissance publique tire profit des erreurs du passé pour prendre les décisions adéquates de sorte, qu'enfin, les potentialités de la réserve puissent s'exprimer en harmonie avec les autres usages, dans ce secteur du littoral.
La situation actuelle appelle à prendre des décisions sur le devenir des huttes et des mares de chasse et sur les mesures à prendre pour éviter tout conflit d'usage.

### Le devenir des huttes :

**Pour tirer les leçons du passé**, nous demandons:
- que l'on mette tout en œuvre pour empêcher, au plus vite, toute possibilité de réoccupation des huttes
- que l'on détermine les modalités de destruction de ces huttes, ce qui est un préalable pour résoudre la situation
- ensuite, que l'on étudie l'intérêt que présentent les mares tant pour la faune que pour la flore afin d'en fixer le devenir.

Les frais de ces travaux ne devraient pas être à la charge des contribuables mais à celle des chasseurs, soit des anciens propriétaires qui ont tiré profit de ces huttes en y chassant illégalement pendant plus de 15 ans, soit à la charge, collectivement, de l'association des chasseurs locataires du lot, en augmentant en conséquence le loyer prévu au bail de chasse.

### Le conflit d'usage avec les chasseurs :

La création de nouvelles huttes destinées "à remplacer" celles de la réserve ne nous paraît pas être une nécessité :
- premièrement, les chasseurs qui étaient en infraction ont été contraints de trouver un hébergement ailleurs pour chasser, cette année ;
- deuxièmement, juridiquement, cette " réimplantation " s'apparente plus à une création. Pour nous, les huttes fermées étaient illégales et donc sans existence juridique, il ne s'agirait donc pas de déplacer des huttes qui n'existent pas légalement, mais bien d'en créer des nouvelles.

Si cependant la décision de créer de nouvelles huttes était prise, on risque de se retrouver devant de nouvelles difficultés d'application de la réglementation et d'autre part on assisterait à une nouvelle détérioration des habitats déjà si peu nombreux sur notre littoral.
Donc, si cela devait se faire, il est impératif :
- que toutes les études d'impact faune et flore soient menées,
- qu'un cahier des charges strict réglemente l'implantation, l'utilisation et l'entretien des installations
- que les frais engagés soient à la charge des chasseurs et non du contribuable.

# A propos des animaux à réguler

*Emile Vivier,*
*Président d'honneur de Nord Nature*

Dans le numéro 121 de la revue Nord Nature, Jean Malecha a présenté, de façon précise et concise, les animaux à réguler, dans le cadre du Comité Départemental de la Chasse et de la Faune sauvage. Ce comité donne des avis en fonction d'un décret ministériel (décret n°88940 du 30 septembre 1988). Or, curieusement, ce décret a oublié un animal particulièrement répugnant et dangereux : le surmulot ou rat d'égout. Tueur d'oiseaux, de petits mammifères et d'animaux domestiques, c'est vraiment un animal nuisible au sens du décret de 1988, dans ses trois aspects :
- intérêt de la santé et de la sécurité publique
- prévention de dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles
- protection de la faune et de la flore.

Il a été oublié, donc n'est pas pris en compte dans les arrêtés préfectoraux. Ni les chasseurs, ni les agriculteurs, ni les éleveurs n'en parlent. Et pourtant le rat d'égout mine les soubassements des constructions à proximité des eaux, propage des germes nocifs, détruit par consommation directe ou détérioration une quantité incalculable de denrées alimentaires (grains de céréales, fruits, légumes).

De plus, il consomme divers invertébrés (escargots, larves) et vertébrés (grenouilles, œufs d'oiseaux, oisillons, poissons, jeunes mammifères), débris d'os et de viande, etc. C'est vraiment un ravageur en particulier au niveau des élevages ; il peut percer le bois (portes), le béton, la brique, l'aluminium et le plomb. Il est vecteur de maladies graves (leptospirose, salmonellose…). Il est aussi devenu résistant à divers poisons anticoagulants.
Mais il n'est pas cité dans le décret. Donc on n'en parle pas.

Et pourtant, le surmulot a peuplé la plupart des milieux naturels et nul doute que ses populations les plus nombreuses soient urbaines. On dit que Paris, ville propre, compterait plus de rats d'égout que d'habitants.

Le pire, comme l'a justement fait remarquer J. Malecha, c'est que son principal prédateur naturel, le putois, soit considéré comme nuisible dans la plupart des départements car il est sur la liste ministérielle des animaux susceptibles d'être nuisibles.
Alors on laisse le rat d'égout libre mais on piège et détruit son prédateur. Et il est probable que l'on met sur le dos des mustélidés beaucoup de dégâts effectués par le rat d'égout.
C'est le monde à l'envers.
Mais quel est donc le spécialiste compétent qui a rédigé le décret ? Et quels sont les députés compétents qui l'ont adopté ?
Savez-vous que la fécondité du rat d'égout est parmi les plus élevées qu'on connaisse chez les mammifères ? La femelle est fertile à 3 mois, la gestation est de 24 jours et il y a de 5 à 12 petits par portée ; les fécondations peuvent se suivre sans interruption si la nourriture est suffisante.

Quant à son prédateur naturel que l'on détruit, il est beaucoup moins prolifique. Il faut à la femelle 42 jours de gestation, elle ne met bas que 4 à 6 petits qui restent au nid pendant 3 mois et il semble qu'il n'y ait qu'une seule mise bas par an.

Décidément, il y a encore beaucoup à faire pour éduquer nos agriculteurs, éleveurs, chasseurs et piégeurs, comme nos décideurs politiques.

# La Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)

*Bernard Lavergne,*
*Président de l'A.R.P.E.G.E. affiliée à Nord Nature*



**La CADA vue de l'intérieur :**
La CADA est un des services de Monsieur le Premier Ministre. Cette commission se compose de membres du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation et de la Cour des Comptes. L'Assemblée Nationale, le Sénat, les collectivités territoriales, l'enseignement supérieur, les Archives de France, la Documentation Française et le Premier Ministre sont également représentés par un membre.

Elle dispose d'un mois pour notifier ses avis et ses conseils aux personnes qui l'ont saisie. Pour être en mesure de respecter ce délai, elle se réunit en principe tous les quinze jours et examine en moyenne 200 dossiers par séance. Ces réunions bimensuelles ont lieu au Conseil d'Etat.

**La constante augmentation du nombre de saisines de la CADA révèle la transparence insuffisante de l'administration:**
De 470 avis et conseils en 1979-1980, le nombre est passé à 3 987 en 1998 et 5 081 en 2002. Sans compter les demandes d'informations par téléphone (environ 800 appels par mois en 2002) ainsi que les demandes par messagerie électronique (20 à 30 par semaine en 2002).
Le nombre de saisines de la CADA témoigne des réticences et du manque d'enthousiasme dont font preuve certains services en matière de droit d'accès. Nombreuses sont les personnes qui font appel à la CADA pour obtenir des documents aussi courants et évidemment communicables qu'un permis de construire, un PLU, les délibérations d'un conseil municipal ou les pièces se rapportant à la passation d'un marché public ; ces affaires représentent près du quart des demandes en 2000.

Deux séries de raisons peuvent expliquer ce phénomène :

**La mauvaise connaissance des règles applicables :**
Le droit d'accès est régi par la loi du 17 juillet 1978 modifiée par celle du 12 avril 2000. Nombre de petites communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ne connaissent pas ces lois. Lorsque ces collectivités sont saisies d'une demande de communication, elles y opposent un refus de principe, soit qu'elles considèrent que les documents qu'elles détiennent sont des *"documents d'ordre intérieur"* qui doivent être tenus secrets, soit qu'elles estiment que, tant que la CADA n'a pas donné son feu vert, il ne leur appartient pas de donner suite à la demande.
D'autres autorités administratives se considèrent hors du champ de la loi. Il en va ainsi des associations ou des sociétés d'économie mixte qui interviennent au niveau local dans le domaine de l'agriculture, du tourisme ou du développement économique sous l'égide d'une personne publique. Bien souvent ces organismes sont chargés d'une mission de service public. Leur financement et leur composition en apportent aussi la preuve.
Les services de sécurité publique (intérieur et défense nationale) paraissent marqués par la culture du secret qu'ils appliquent à tort à des documents administratifs. De même, les services du ministre de la Justice considèrent que toute leur activité est d'ordre juridictionnel et non administratif et échappe donc au régime de droit commun.
Un effort est nécessaire en direction de ces différentes institutions, afin de leur faire comprendre l'étendue de leurs obligations.

## L'inertie des services :

La plupart des administrations, faute de moyens suffisants, ne disposent pas de structures ad hoc chargées de répondre aux demandes d'information et de documentation. Dans la plupart des cas, ce sont donc les services eux-mêmes qui traitent ces demandes, en sus de leurs tâches quotidiennes. Ils en font rarement une priorité et ne les traitent donc pas avec la célérité voulue.
Dans ces conditions, le délai d'un mois est le plus souvent écoulé avant même que la demande de communication ait véritablement été examinée par le service, faisant naître un refus implicite qui n'en est pas un.
Il suffit alors que le demandeur porte l'affaire devant la CADA pour que l'administration se réveille. Dès qu'elle est avisée de la saisine, elle fait droit à la demande, sans même attendre l'avis de cette dernière (ce cas représente une demande sur cinq en 2000).

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour résoudre ce problème.
Il est souhaitable en premier lieu que les administrations devancent autant que faire se peut les demandes de communication individuelles et diffusent régulièrement les documents généraux qui sont le plus fréquemment demandés, par exemple en les publiant en ligne.
En second lieu, il est souhaitable que les administrations se dotent de structures spécifiques chargées d'accueillir le public et de répondre aux demandes d'accès aux documents administratifs. Ces "correspondants CADA" seraient chargés d'assurer l'interface entre leur administration et la CADA.

## CADA, mode d'emploi :

Par simplification nous appellerons "autorité compétente" l'entité qui dispose du document recherché par l'intéressé (personne physique ou morale). Cette autorité compétente pourra donc être une collectivité territoriale (commune, EPCI), une administration de l'Etat (DRIRE, DDE), un établissement public (HLM), un organisme chargé d'un service public (ADEME, Agence de l'eau, association). Dans tous les cas la démarche reste la même.

L'intéressé a demandé verbalement une copie d'un document administratif qu'il reçoit quelques jours plus tard par envoi postal. Si toutes les demandes étaient ainsi satisfaites, la CADA - commission créée à la suite de la loi du 17 juillet 1978- pourrait être dissoute.
Dans tous les autres cas, l'intéressé doit faire sa demande par écrit en précisant bien le document souhaité. Cette demande est adressée à l'autorité compétente qui dispose alors d'un mois pour donner sa réponse.
En cas de refus de communication du document par l'autorité compétente, l'intéressé peut saisir la CADA dans un délai de 2 mois à compter de la notification du refus ou de l'expiration du délai d'un mois au terme duquel le refus tacite est acquis.
La CADA accuse réception de la demande d'avis, entre en contact avec l'autorité compétente qui l'a rejetée et instruit le dossier. Elle notifie son avis à l'intéressé ainsi qu'à l'autorité compétente.
Le silence gardé par l'autorité pendant plus de 2 mois à compter de la saisine de la CADA par l'intéressé vaut décision de refus. Dès lors, le demandeur peut contester devant le juge la décision de refus de communication qui lui est implicitement opposée.

Il convient toutefois de préciser que le délai du recours contentieux est prorogé jusqu'à la notification à l'intéressé de la réponse de l'administration. Il courra donc indéfiniment si cette dernière choisit de conserver le silence.

## Conclusion :

Il faut que les administrations prennent conscience que, loin d'être une charge ou un handicap, le droit d'accès est au contraire un atout : il leur permet d'établir des relations plus confiantes et plus transparentes avec les usagers.

Source : rapports annuels d'activité de la CADA

CADA 35 rue Saint-Dominique 75700 PARIS 07 SP
Tél : 01 42 75 79 99 Fax : 01 42 75 80 70
cada@cada.fr www.cada.fr

# Canal à grand gabarit Seine Nord Europe : où en est-on ?

Emile Vivier,
Président d'honneur de Nord Nature

*Le 3 octobre 2005 s'est tenue à Amiens une réunion du Comité consultatif pour le canal "Seine Nord-Escaut" auquel j'ai participé, représentant à la fois Nord Nature et France Nature Environnement.*
*Cette réunion était importante car y était présentée la synthèse de 70 réunions de concertation préalablement effectuées depuis 1 an. C'est pourquoi il m'est apparu utile d'en faire ici un résumé pour que tous sachent bien où en est cette infrastructure capitale pour l'avenir des transports de fret dans l'esprit d'un équilibre durable des transports entre la Manche (Le Havre et Dunkerque pour la France) et la Mer Noire à l'autre bout de l'Europe en passant par le Rhin et le Danube.*
*Cette réunion s'est déroulée en présence de F. Bordry, Président des Voies Navigables de France, N. Bour, Directeur de Seine-Nord, B. Deleu, Directeur adjoint de Seine-Nord, du Préfet de Picardie, coordinateur de Seine-Nord et aussi de représentants de la Wallonie et des Pays-Bas.*

Où en est-on dans l'avancée du projet ?

1° - Les études d'avant projet sont faites pour l'essentiel ; elles seront terminées pour la fin 2005 et elles seront envoyées à tous les participants (I).
2° - La déclaration d'utilité publique (DUP) se fera certainement en 2007.
3° - En ce qui concerne le trafic fluvial, les observations actuelles sont plutôt optimistes : on constate une progression rapide :
+ 6.5 % en 2004
+ 12 % sur les 6 premiers mois de 2005
4° - Quel financement pour le futur canal ?
Il sera assuré par : l'Etat (VNF)
l'Europe
les collectivités territoriales (régions, départements, EPCI)
le secteur privé, donc il y aura un partenariat public/privé.
5° - La consultation effectuée a permis d'améliorer le projet sur un certain nombre de points :
réduction de la longueur
réduction des déblais : 25 millions de m³ en moins, soit l'équivalent de 3 gros terrils.

En ce qui concerne le tracé lui-même, il est précisé qu'il n'y aura que 7 écluses qui auront de 6 à 30 mètres de hauteur, et que le pont canal qui permettra de franchir la Vallée de la Somme au niveau de Péronne aura environ 1 km de longueur.

Il est prévu l'amélioration de l'environnement par des projets de boisements à réaliser et de zones humides à préserver. Et il est précisé que la réalisation du canal n'aura aucune incidence sur la Sensée et ses zones humides.

Les cas de l'Oise et de la Somme ont été particulièrement examinés en vue de :
- préserver la qualité et l'équilibre des milieux aquatiques
- intégrer le projet dans l'environnement en particulier par l'aménagement de berges lagunées et végétalisées (II)
- rétablir les axes de déplacement de la grande faune par passages supérieurs
- intégrer le projet dans le paysage en particulier par l'aménagement des dépôts.

6° - Le schéma d'alimentation en eau est précisé:
principes : économie d'eau
préservation des autres usages de l'eau
garantie de la bonne qualité des eaux
Les pertes sont évaluées (évaporation, fuites) à 1,2 m³/seconde.

Les économies d'eau se feront :

par bassin d'épargne

par des pompages pour remonter l'eau aux écluses : sur un volume entre écluses de 60 000 m³, il est estimé que 40 000 restent et 20 000 passent en aval et seront pompées.

Les besoins en eaux ont pris en considération le besoin pour 30 ans.

Les prélèvements se feront pour 90 % dans l'Oise et pour 2,5 à 5 % dans l'Aisne.

Deux retenues sont envisagées : à Tarteron et à Louette.

Le remplissage du canal se fera à partir de l'Oise par pompage pendant 3 ou 4 mois.

7° - Pour l'instant, pas de projet certain sur l'avenir de l'actuel canal du Nord : suppression par comblement... conservation de certains tronçons... Ce problème sera examiné ultérieurement.

*Notes complémentaires :*

(I) Un gros dossier (4 volumes) a été envoyé à tous les participants. Nord Nature en a reçu un qui est en dépôt au secrétariat où les intéressés peuvent aller le consulter.

(II) L'aménagement de berges lagunées est sensiblement conforme à celui que j'avais présenté à la réunion sur le canal Seine Nord Europe qui a eu lieu au Parlement européen à Bruxelles. Cette proposition, développée pour la première fois dans un numéro spécial de Nord Nature (hors série, fasc. 1, 1994) et dans un numéro de la revue "Combat Nature" (n°110, 1995, p. 16) a été retenue pour ce nouveau canal. C'est donc une idée de Nord Nature qui va être appliquée pour l'aménagement des berges du canal Seine Nord.

# Une péniche de 80 m = 60 camions sur 3 500 m

*Le 7 mars 2006 s'est tenue à Amiens une nouvelle réunion du comité consultatif Seine Nord Europe, à laquelle j'ai participé, représentant à la fois Nord Nature et FNE. Cette réunion était présidée par M. le Préfet de Picardie, coordinateur du projet et par le nouveau Directeur général de VNF, M. François Gauthey.*

La consultation organisée par VNF concernant les dossiers précédents a touché 630 organisations (dont Nord Nature qui a répondu par mon intermédiaire) et il y a eu 250 réponses dont beaucoup de demandes de modifications de trajet, mais aussi des questions concernant l'impact sur l'agriculture, l'emplacement des dépôts de terre ainsi que diverses questions environnementales (protection des zones humides, impact hydrogéologique et aquatique...). Mais le soutien du projet a été général.

Quelques modifications de tracé ont été effectuées suite aux observations. Un certain nombre de précisions nouvelles ont été rapportées :

- Le mode fluvial est un moyen de transport étonnamment moderne. Les bateaux peuvent transporter jusqu'à 12 000 conteneurs EVP (équivalent vingt pieds). Actuellement, la voie d'eau économise 2 000 camions par jour.

- Suite aux modifications, le tracé a été réduit de 2,6 km et comporte 26 km de berges lagunées.

- Le coût du canal a été réévalué. Il serait de 3,1 milliards d'euros avec des écluses simples et de 3,7 milliards d'euros avec des écluses doubles. Compte tenu des précisions de trafic pour 2020, VNF envisage d'aménager tout de suite des écluses doubles (déclaration de N. Bour, Directeur Seine Nord Europe).

- Sur 2020, ce sont 400 000 camions qui seront retirés de la route et les transports seront constitués pour 37 % de granulats et pour le reste de conteneurs maritimes (EVP), soit au total 6,5 millions de tonnes. Les 2/3 du trafic seront du transit. Les précisions de trafic ont tenu compte de la possibilité d'existence de l'A24.

- Le taux de rentabilité (avec intégration des

coûts externes) serait compris entre 6,4 et 8,7 % par an. Le potentiel de croissance est estimé à 60 %.

- Les conteneurs ne circulent pas à vide et ils reviennent souvent avec des déchets (ex : papier), mais environ 30 à 40 % des bateaux reviennent à vide : il faut donc assurer le fret de retour (logistique à améliorer). Il faut aussi maintenir en zones urbaines des zones de transformation des produits : la voie d'eau le permet grâce à des plateformes portuaires.

- VNF prévoit la création de 15 000 emplois en 2020 et 25 000 vers 2030.

***Calendrier :***
L'APS (Avant Projet Sommaire) sera remis au ministre au printemps 2006.

L'enquête d'utilité publique commencera dès l'automne 2006.
Si l'avis est favorable, les travaux pourront démarrer en 2008 et se terminer en 2012.

N.B. : le dernier dossier Seine Nord Europe, le Dossier économique, édité en mars 2006, a été reçu à Nord Nature où il peut être consulté.

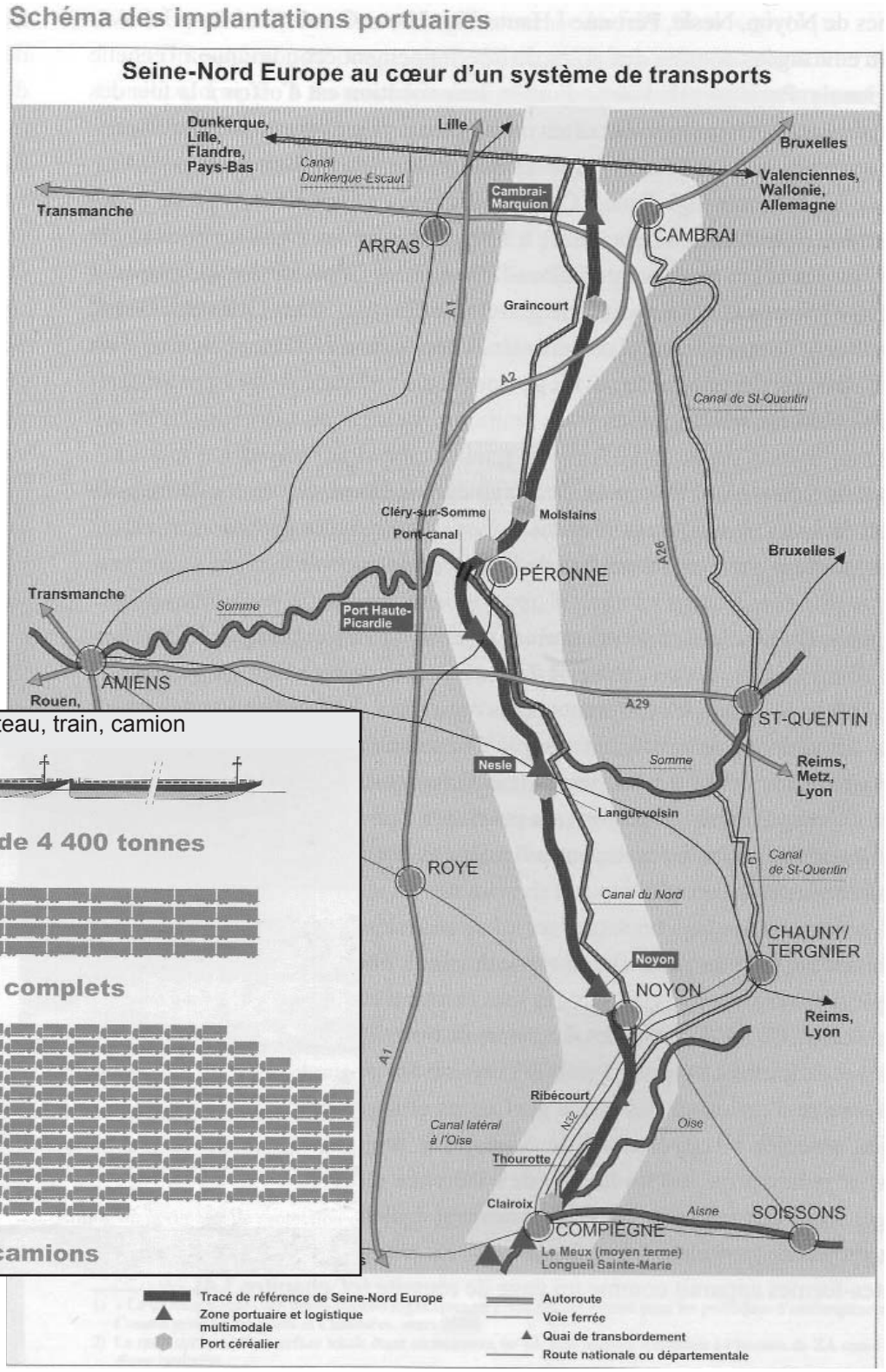


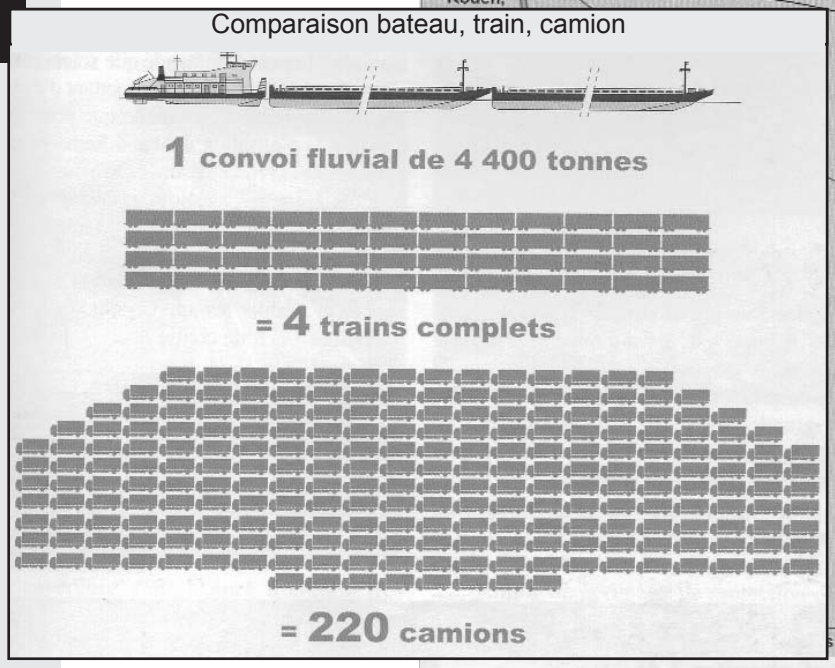

# Observations sur la prolifération de la jussie

*Emile Vivier,*
*Président d'honneur de Nord Nature*

*NDLR *: dans le précédent numéro de la revue de Nord Nature (n°121) est paru un article intitulé "La jussie : plante envahissante dans nos canaux et nos marais". Cet article aurait dû être accompagné des observations sur la prolifération de cette plante ; cela n'a pu être fait et l'article complémentaire est donc présenté ci-après. Les observations en question avaient été présentées lors d'une réunion sur ce sujet à Brouckerque le 28/09/05.*
*( *: note de la rédaction)*

Pour comprendre la prolifération de la jussie, il est nécessaire d'en analyser quelques aspects :
- les causes de la prolifération
- les remèdes à la fois préventifs et curatifs
- l'avenir de la Colme

**Première remarque : pour bien appliquer des remèdes il est indispensable de bien apprécier les causes.**

## 1. Analyse des causes de la prolifération

Pour que les plantes croissent, il faut trois facteurs essentiels :
- de l'eau : dans le cas de la jussie, plante aquatique, le problème ne se pose pas
- des nutriments, c'est-à-dire des aliments. Les plantes consomment essentiellement des nitrates et des phosphates (plus des oligo-éléments que l'on trouve partout : potassium, magnésium…). Il faut aussi du carbone qui provient du $CO_2$ et qui est capté par photosynthèse, d'où la nécessité du troisième facteur :
- la lumière.

L'examen de la disponibilité des nutriments est indispensable. Les nitrates et les phosphates ont deux origines essentielles : les engrais agricoles et les eaux usées et décompositions organiques.

Il est à noter que les analyses des eaux de la Colme ne montrent pas la présence de grandes quantités de nitrates et phosphates ; ces quantités ont été rapportées dans le rapport de Laurent Limousin, d'après les analyses de l'Agence de l'Eau. Mais ceci s'explique aisément (et Laurent Limousin l'a d'ailleurs évoqué dans son mémoire p. 15) : "*les plantes aquatiques et tout spécialement la jussie qui a une productivité exceptionnelle, consomment les nitrates et les phosphates au fur et à mesure de leur disponibilité et ces sels ne sont donc plus présents dans les eaux. L'existence d'une eutrophisation (présence de la jussie, de lentilles d'eau, de diverses hydrophytes, de phytoplancton) prouve bien l'abondance de l'apport d'azote et de phosphate.*"
Le problème se pose donc sur l'origine de ces nitrates et phosphates, évoqués plus haut.
D'après les études effectuées antérieurement, les rejets directs d'eaux usées domestiques dans le canal sont peu nombreux et il n'y aurait pas de rejets de station d'épuration. Donc les nitrates et phosphates sont apportés par les watergangs qui alimentent en eau le canal.
Dans ces watergangs il y aurait des rejets de station d'épuration ; pour connaître leur importance il est nécessaire de consulter le rapport du SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Etude des Stations d'Epuration) : ce rapport est consultable au Service départemental car il dépend du Conseil Général.
Il est probable que l'essentiel des nitrates et phosphates provient des engrais agricoles qui sont tous solubles et dont une bonne partie, malgré l'amélioration des techniques agricoles pour l'épandage (agriculture dite raisonnée), part avec les eaux d'infiltration vers les nappes qui sont drainées et alimentent les watergangs.
Il faut rappeler que la Flandre maritime dont le sous-sol est constitué d'une importante couche d'argile imperméable ne possède qu'une faible nappe aquifère superficielle dans les alluvions

quaternaires. C'est cette faible couche aquifère drainée qui cumule les nitrates et phosphates d'infiltration lesquels sont donc au niveau des racines des végétaux.
Le dernier facteur envisagé, la lumière, est présent partout. En effet les canaux sont largement ouverts, sans arbres sur les berges susceptibles de faire un ombrage. Les arbres existants ne suffisent pas et pourtant, le peu d'ombre apporté par les rares arbres existants, entraîne une régression de la jussie sur les quelques mètres carrés peu ensoleillés.

## 2. Propositions sur les remèdes

Les remèdes curatifs sont examinés par ailleurs (arrachage, traitements divers…). Aucun n'est durablement efficace et certains ne font même qu'amplifier ou multiplier les problèmes, et, de toute façon, nécessitent d'infinies précautions.
Les remèdes préventifs consistent à intervenir sur les causes de la prolifération : l'apport des nutriments et la lumière.
Il y a donc lieu de veiller à la suppression de tous les rejets d'eaux usées et, en ce qui concerne ceux des stations d'épuration, de les faire passer en lagunes à macrophytes pour épuiser les nitrates et phosphates restants.
Le problème des engrais agricoles est plus complexe. Sans doute, y a-t-il une meilleure application des principes de l'agriculture raisonnée mais, dans la Flandre maritime, pays plat, il y aura toujours une fuite des nutriments vers les eaux souterraines lors des fortes pluies car les plantes cultivées ne prélèvent que lentement dans le sol les nutriments dont elles ont besoin, laissant nécessairement une partie d'entre eux se dissoudre et fuir, récupérés plus tard par les watergangs et le canal.
La constitution de bandes enherbées le long des voies d'eau, instituée légalement par une Directive européenne, pourrait constituer une parade à cette fuite des nutriments. Mais, outre que les 5 mètres obligatoires de bande enherbée sont souvent utilisés par des chemins et donc exclus de l'application de la Directive, le fait d'être en pays plat favorise le phénomène d'infiltration à la nappe et rend les bandes enherbées inefficaces.
Par contre la plantation d'arbustes et d'arbres dont les racines sont relativement profondes, devrait s'avérer efficace puisque celles-ci pourraient absorber les nitrates et les phosphates de la nappe. La plantation de rideaux d'arbustes et d'arbres le long des watergangs pourrait donc et devrait même être fortement conseillée. Parmi les ligneux les plus adaptés l'aulne glutineux, qui possède un lacis racinaire important, est une espèce à privilégier.
La création d'une telle ripisylve a déjà montré, en d'autres régions de France, son efficacité pour la retenue des nitrates avant leur arrivée dans le cours d'eau. Ce serait ici, certainement, une mesure salutaire.
Le dernier point à souligner, dans ce procédé, est l'ombrage apporté sur les eaux qui, freinant la photosynthèse végétale, bloquerait par là même le développement des plantes aquatiques, dont la jussie.

**Conclusion :**
Affamer la jussie en limitant, voire bloquant l'apport des nutriments (nitrates et phosphates) et en freinant la photosynthèse par l'ombrage du canal, est certainement un moyen efficace de lutter contre cette plante envahissante.
Il faut ajouter aussi que la réussite de la lutte contre la jussie permettrait le développement d'un équilibre écologique de la vie aquatique (végétale, planctonique et animale) et ne pourrait qu'enrichir la biodiversité du milieu.
Les plantations sur les berges participeraient harmonieusement à la constitution de la Trame verte. Un plan d'eau libre, des berges végétalisées, amélioreraient l'aspect paysager, l'intérêt touristique mais aussi piscicole.
Beaucoup d'efforts sont à faire, mais ils sont possibles. L'avenir de la Colme est à ce prix.

P.S. : Au cours de la discussion qui a suivi une suggestion intéressante est à retenir : c'est la constitution, sur les rives des watergangs et des canaux, de taillis à très courte rotation (TTCR) qui pourraient être rentables et constituer, en même temps, un rempart contre l'apport des nutriments en milieu aquatique.

LES AMIS DU FORT D'AMBLETEUSE
association affiliée à Nord Nature

# Résumé des travaux effectués dans la baie de la Slack

*Jacques Méreau,*
*Président des Amis du fort d'Ambleteuse*

*Nous employons les termes picards **mollière** et **vasière** à la place des termes français actuels (schorre et slikke) tirés du Néerlandais.*

Actuellement, l'estuaire de la Slack est presque totalement colmaté. La mollière s'est étendue sur les vasières en voie de disparition. Cette mollière est à son tour gagnée par la végétation continentale. En haute mer de vive eau, le chenal déborde à peine sur la mollière qui évolue vers un atterrissement complet. Le chenal présente des distorsions extraordinaires, résultats de travaux exécutés pendant toute la seconde moitié du XXe siècle sans tenir compte des notions géographiques.

## Du XVIè siècle au XIXè siècle

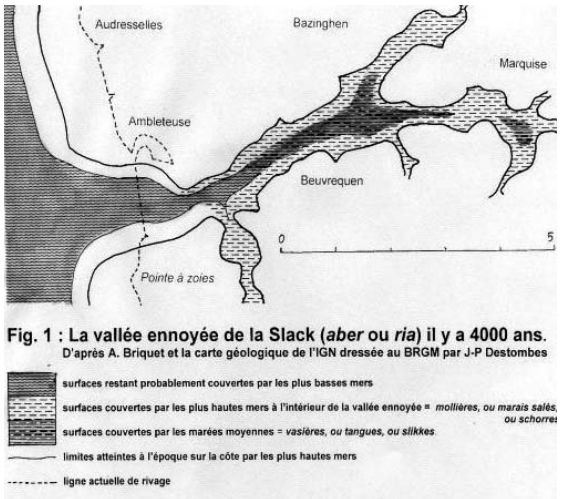


1. Dans l'Antiquité, la mer a ennoyé la vallée jusqu'au site de Marquise. Nous pouvons estimer que le volume de chasses au baissant devait atteindre 700 000 m³.

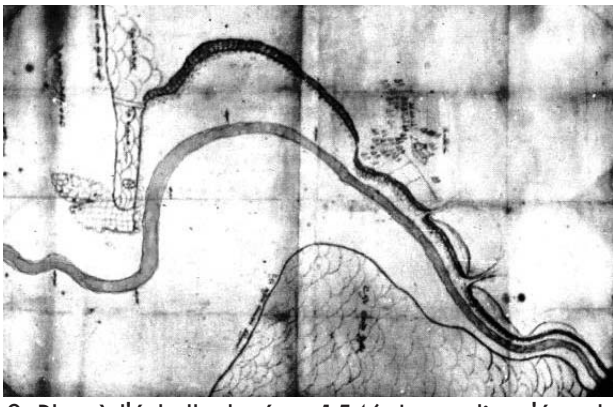

2. Plan à l'échelle, levé en 1546. Le poulier s'étend jusqu'à 200 m de la falaise de la rive droite.

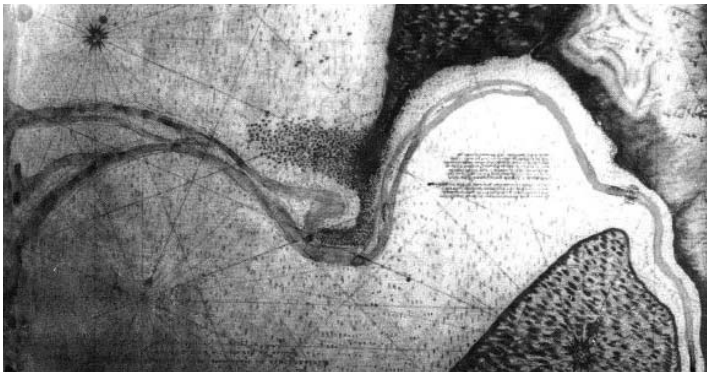

3. Plan levé vers 1680 avant tous les travaux. Le poulier n'a pas progressé. Volume de chasse estimable : environ 500 000 m³.

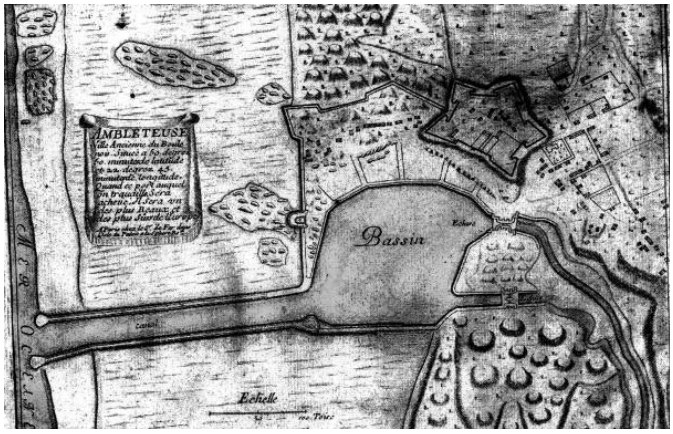


4. Premier projet de port. Il semble que l'on a l'intention de creuser bassin et chenal jusqu'au niveau de basse mer, dans l'espoir que le port serait praticable à toutes les heures de la marée.

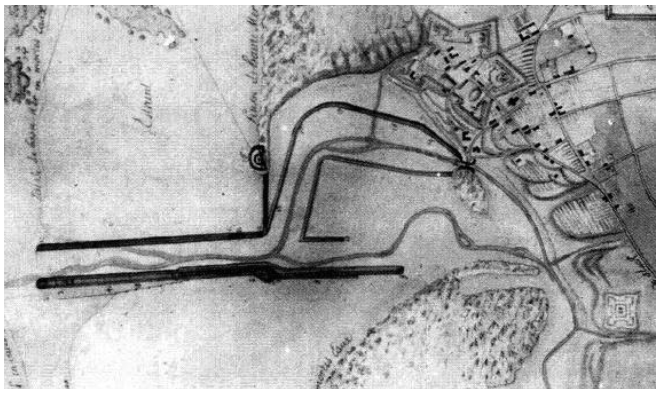

5. On ne peut creuser qu'un chenal qui assèche à basse mer. Moins praticable que le port naturel d'échouage, ce port est dragué pendant quelques années, puis abandonné. Volume de chasse estimable : 300 000 m³ (compris la zone en amont de l'écluse centrale).

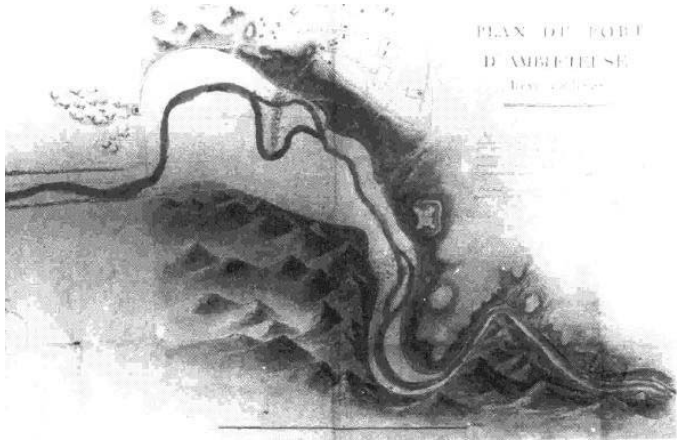

6. Plan de 1767 : le port abandonné est couvert par les sables, à la surface desquels la Slack contourne les ruines de l'écluse.

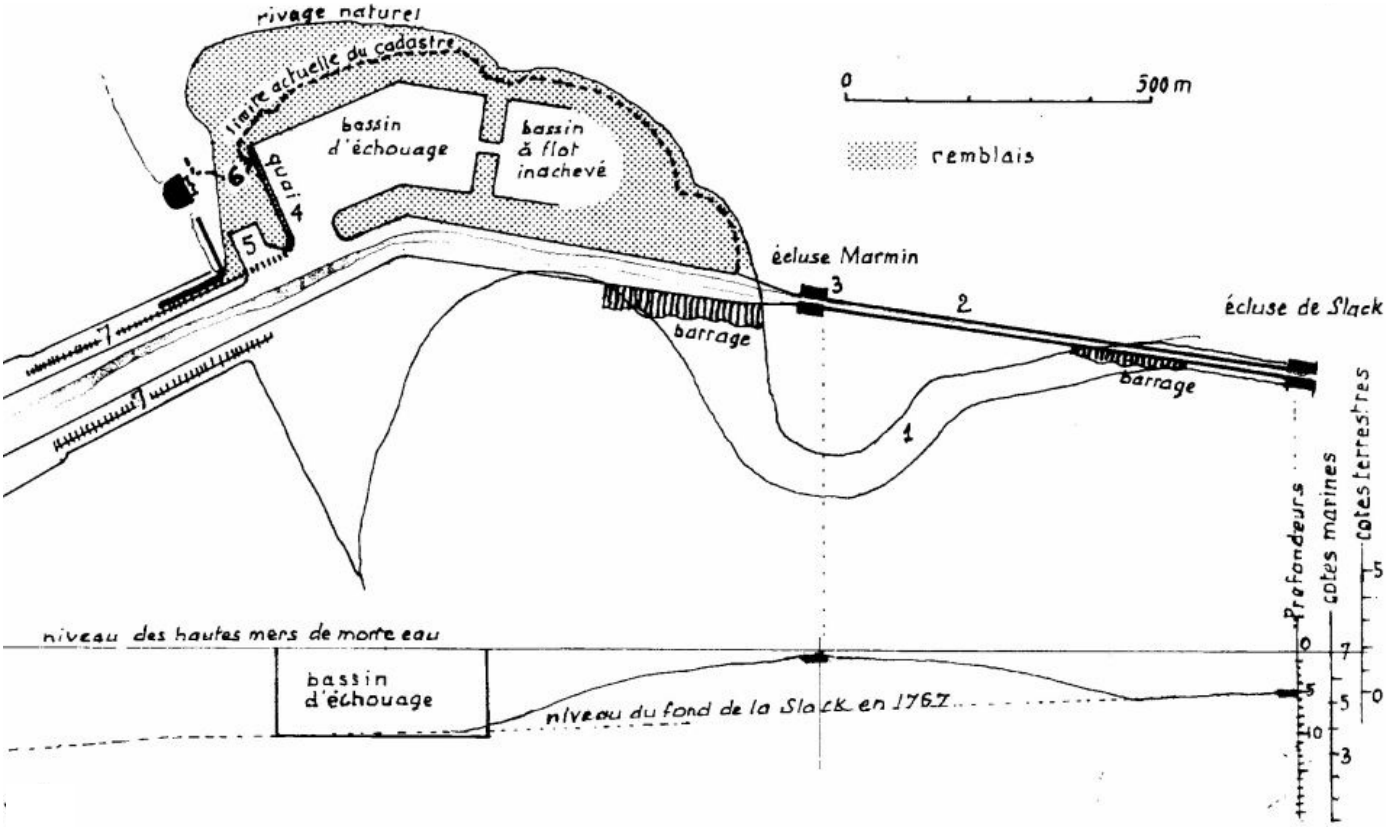


7. Travaux effectués lors du "camp de Boulogne" de 1798 à 1811 : canalisation rectiligne de la Slack (2) débouchant sur le bassin par une écluse à la cote marine 7.3, qui relève de 2 m le niveau de la nappe phréatique de la vallée, autrefois calée sur le niveau 5.0 intermédiaire entre haute mer et basse mer. Résultats : inondations fréquentes de la vallée, réduction du débit de la Slack, ensablement de l'estuaire. Le bassin n'étant rempli par la haute mer que pendant une ou deux heures à chaque marée, il est impossible de sortir en un temps aussi court tous les navires que l'on veut y mettre. À Boulogne, situation comparable. Il aurait fallu sortir en une seule marée la flottille de 1 800 bateaux alors que les manœuvres répétées ne parvenaient à en sortir qu'une centaine. C'est là, croyons-nous, la cause principale de l'abandon du projet d'invasion de l'Angleterre, avec l'insuffisance numérique très grave de la marine de guerre française incapable de couvrir cette opération.

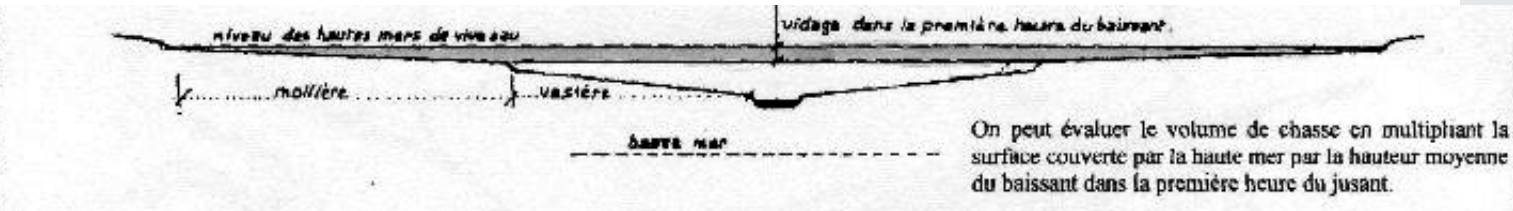


**8. Coupe schématique d'un estuaire naturel montrant le mécanisme de la chasse : à la fin d'une haute mer de vive eau, la mer couvre toute la surface des mollières. L'eau qui couvre cette surface est évacuée d'un seul coup dans la première heure du baissant sous forme torrentueuse. Un bassin de chasse supposé de même volume, plus profond mais de surface moindre, ne peut pas avoir la même efficacité.**
**Le dépôt des déblais sur les rives condamne l'estuaire à l'ensablement.**

# Les travaux du vingtième siècle

Leur but : augmenter le débit de la Slack dans l'espoir de réduire l'inondation des prairies
Leur principe : canaliser la Slack sous prétexte que la ligne droite est celle du maximum de pente

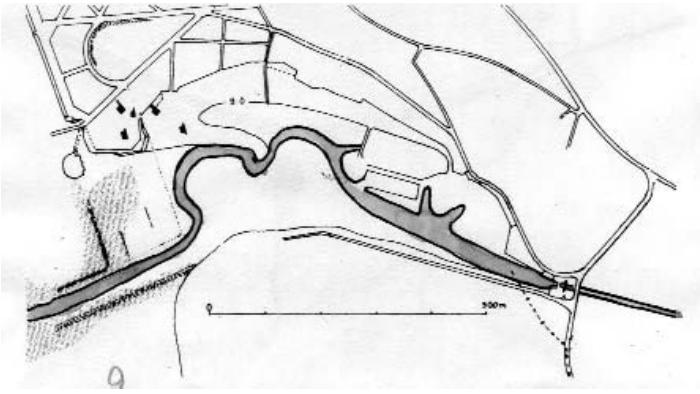


9. 1950 : sous l'effet du courant de flot qui porte vers le Nord et dont la renverse ne survient que 2 h après l'étale, la Slack s'écoule le long de la rive Nord formant un méandre qui est accusé de ralentir l'écoulement.

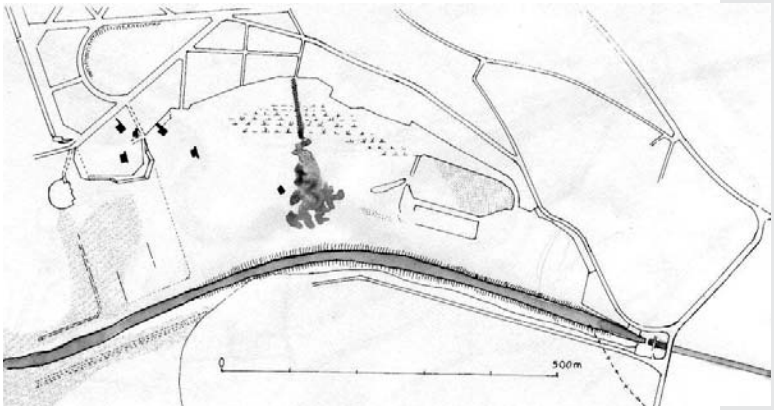


10. La Slack est donc canalisée au pied des dunes. Mais ce tracé est aussi celui du maximum de sable. En plus, on découvre que l'égout d'Ambleteuse qui rejoignait le méandre se déverse désormais sur l'estran…

11. 1963 : pose d'un égout en drains de 40 cm sur radier en béton pour rejoindre la Slack à travers tout l'estuaire. Mais l'alluvionnement a fait remonter le fond de la Slack au-dessus du niveau auquel débouche l'égout…

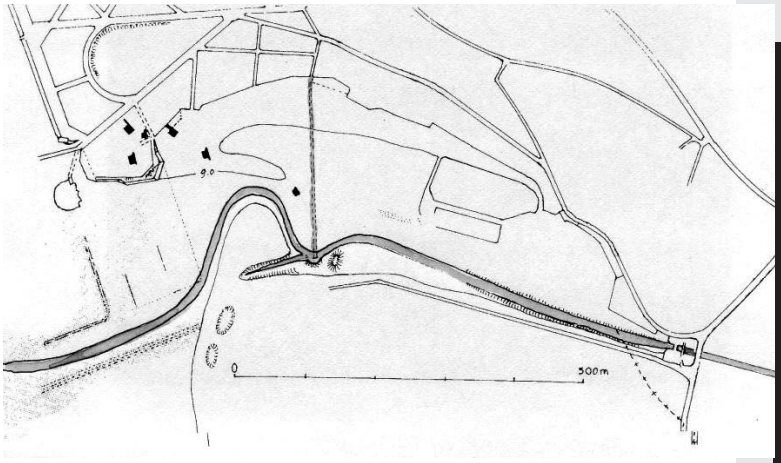


12… tandis que le poulier, sous l'effet du courant de flot, se reforme aussitôt, fermant la tranchée rectiligne percée à travers le poulier. Le méandre se reconstitue devant le poulier. Une pelleteuse est installée à demeure pour recreuser le lit de la Slack dans l'illusion de libérer la sortie de l'égout.

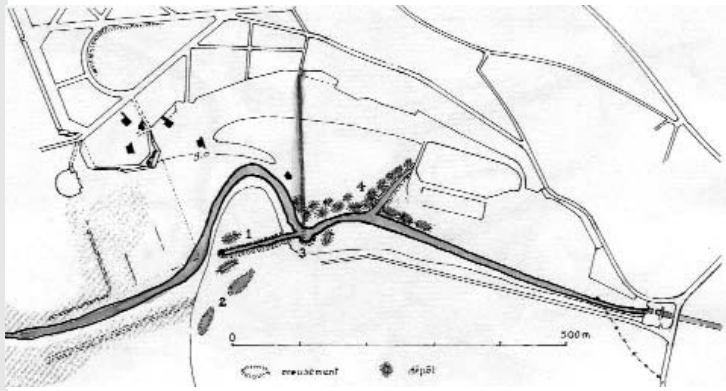


13. 1966 : curage étendu de la Slack, avec dépôt des déblais sur les berges. Les marées de vive eau les étalent sur l'estran, aggravant l'ensablement. Deuxième tentative de percement du poulier. Nouvel échec.

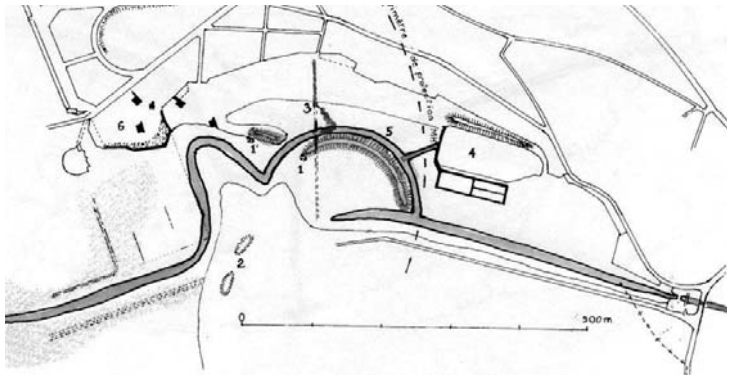


14. 1969 : on voit enfin qu'il n'est pas possible de supprimer les effets du courant de flot et l'on reconstitue le méandre qui recevait l'égout, avec les erreurs suivantes : dépôt des déblais sur la rive gauche de la Slack, et raccordement à angle droit avec le lit naturel.

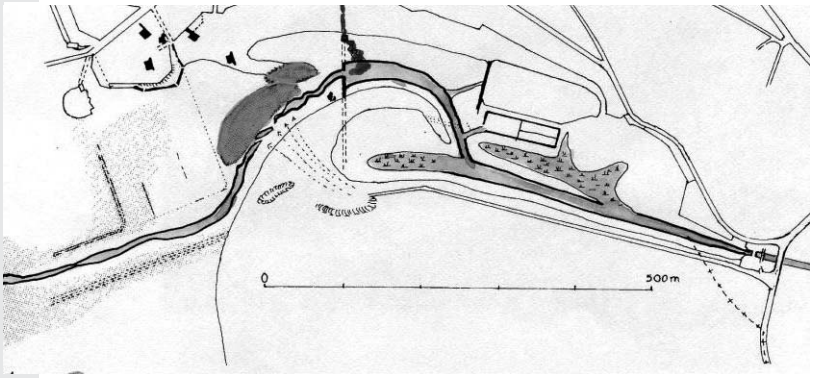


15. 1972 : l'égout laissé en place, avec une coupure insuffisante, forme barrage. Des camions sont venus déposer sur la rive droite des déblais de provenance inconnue que les marées vont étaler dans le lit de la Slack. Les dunes et la baie de la Slack sont alors en instance de classement.

16. Nous n'avons jamais pu connaître le but de ces "travaux" ni la provenance de ce volume énorme de déblais. 1973 : malgré de nombreuses oppositions, le classement de la baie et des dunes de la Slack est enfin obtenu.

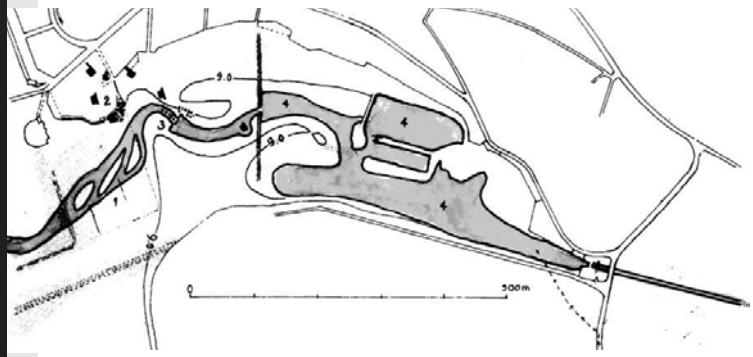


17. 1974 : la Slack a quitté son chenal entre les anciennes jetées.
L'égout abandonné forme barrage, sa coupure trop étroite est obstruée à la cote marine 8.0, ce qui provoque une inondation permanente de la moitié de la baie et des prairies jusqu'à Marquise.

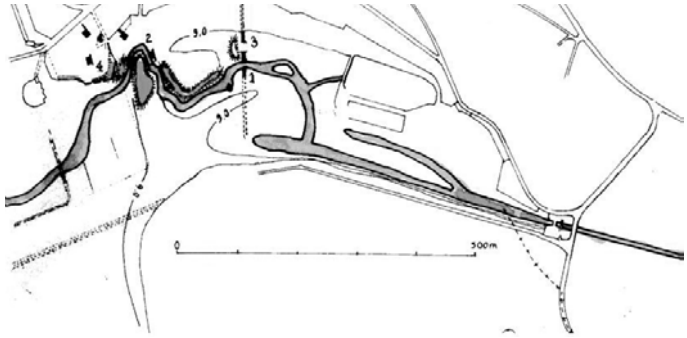


18. Juin 1976 : une autorisation de curage est accordée aussitôt. On débouche d'abord la coupure de l'égout, ce qui vide toute l'inondation jusqu'à Marquise. Malgré ce résultat qui confirme l'origine de l'inondation, on recreuse profondément la partie aval du lit, en laissant comme d'habitude, tous les déblais sur les rives.

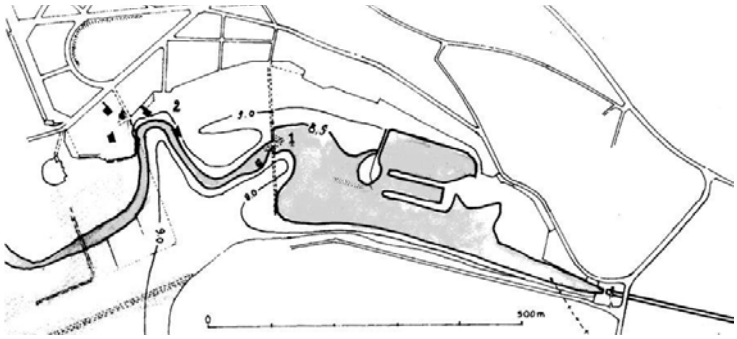


19. 1979 : nouvelle occlusion de la coupure de l'égout. Inondation permanente en amont, à la cote marine 8.0, couvrant 300 ha dans les prairies.

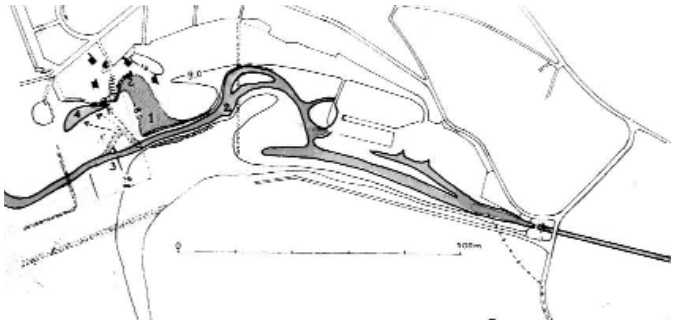


20. 1979 : large tranchée à travers le poulier. Comme toujours, les déblais sont déposés à l'intérieur de l'embouchure, pour former une " petite plage ". Dès la fin des travaux, le courant creuse une fosse au pied de la rive nord, qui annonce une capture prochaine du canal rectiligne.

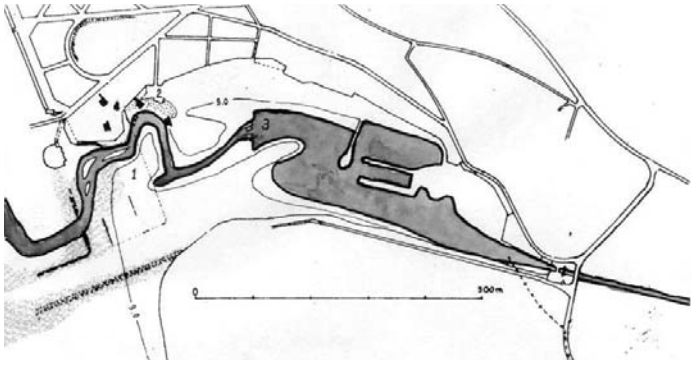


21. Octobre 1980 : la capture prévisible s'est rapidement réalisée. La tranchée creusée à grands frais s'est fermée en quelques jours. Le poulier, engraissé par le dépôt de la "petite plage", a doublé de largeur. La coupure de l'égout est rebouchée. L'inondation récidive.

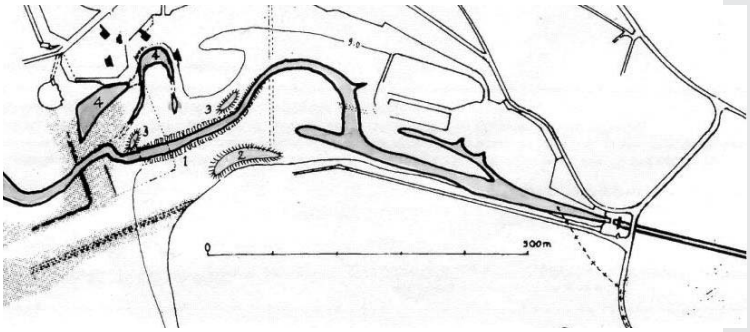


22. De 1981 à 1989 : un exploitant de carrière est chargé d'entretenir le chenal rectiligne, gratuitement ; il se paie en vendant les galets. Mais ceux-ci contiennent 50 % de grès et de gravois, ce qui les rend invendables sur le marché du silex. À la neuvième année, il abandonne. Un volumineux terril de galets reste sur l'estran.

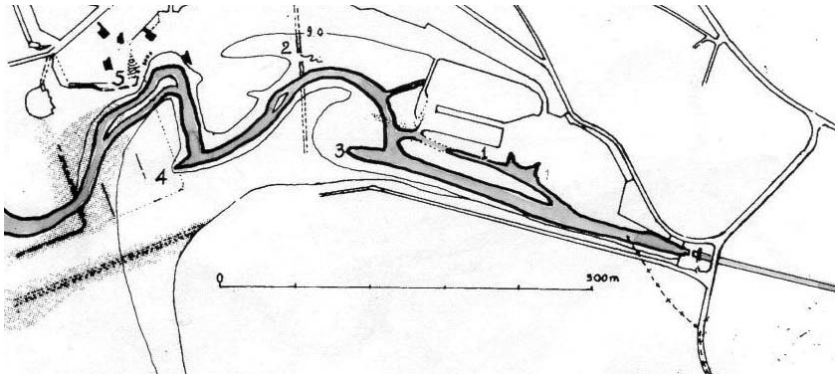


23. Novembre 1989. Enlevés dans la rive sud, les graviers ne viennent plus compenser l'érosion de la rive nord. La Slack traverse l'estuaire pour se jeter dans les fosses qui se sont creusées dans la rive droite (voir fig. 20) en moins de 15 jours. Tous ces " travaux " n'ont abouti qu'à créer deux méandres là où l'on voulait en supprimer un en 1950.

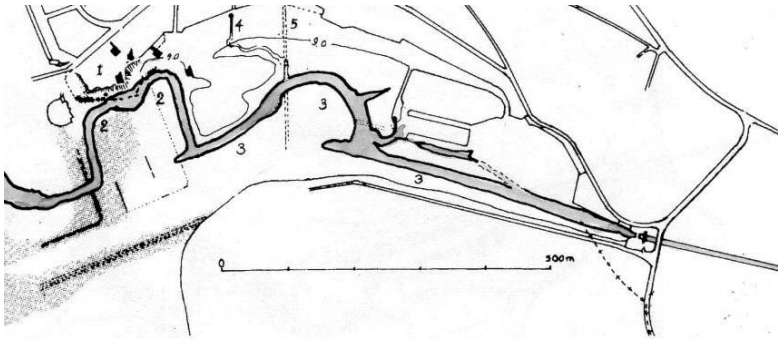


24. De 1991 à 2005 : situation stabilisée. Le méandre amont est fixe, puisqu'il s'agit d'une canalisation creusée dans un estran qui ne reçoit plus le courant de haute mer. Le méandre aval évolue lentement sous l'effet de l'érosion mal compensée par des dépôts chaotiques de blocaille posés sans autorisation. On commence à admettre qu'il est inutile de percer des tranchées à travers le poulier, et qu'il faut surtout consolider la rive droite.

# Programme de restauration

**L'estuaire de la Slack est un site classé. Il doit être considéré comme un véritable monument naturel,** pour sa valeur paysagère, sa valeur biologique, son intérêt historique. Malheureusement ces valeurs sont gravement obérées par de nombreux travaux qui ont accéléré sa tendance naturelle au colmatage et provoqué des dépôts inutiles de béton et d'enrochements. L'importance des réparations nécessaires pour rendre au site sa beauté initiale fait que les difficultés d'application de ce programme qui pourtant s'impose ne sont pas de nature technique, mais d'origine financière.

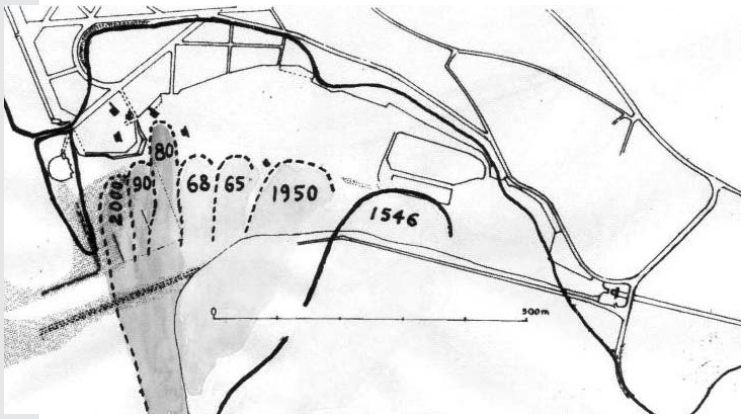


25. 1546-2000 : les nombreux plans anciens montrent que le poulier n'avait avancé que de 200 m en 400 ans, tandis qu'il a avancé de 300 m en 50 ans, chaque tentative de canalisation provoquant la formation d'un **nouveau** poulier **devant la sortie du chenal percé à travers l'ancien poulier**. Cette constatation a été confirmée par les six expériences figurées sur ce schéma. Il ne faut donc jamais tenter de percer un chenal à travers un poulier.

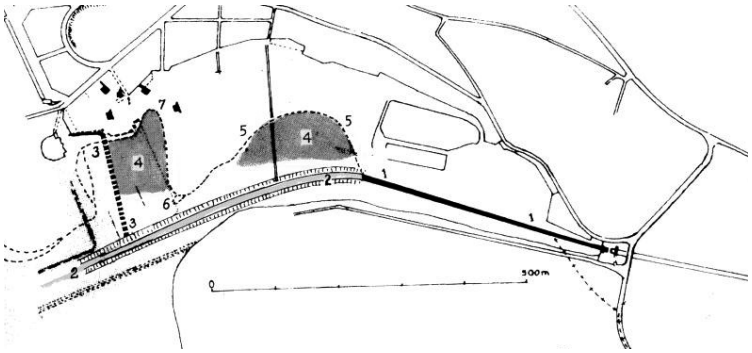


26. 2000, projet de "défense contre la mer" : curage du segment amont de la Slack, creusement d'un canal au pied des dunes, dépôts des déblais dans le peu qui subsiste de vasières à l'intérieur de l'estuaire et sur le poulier actuel ; enfin fermeture de l'estuaire par un barrage en blocs de 2 à 3 tonnes posés en surface sur géotextile. À la lumière des expériences accumulées durant les quarante dernières années, nous pouvons affirmer que ces travaux auraient provoqué la formation d'un nouveau poulier étendu devant le fort et l'obstruction complète de l'estuaire de la Slack.

2002 : la communauté de communes de Marquise a demandé à l'USTL une étude détaillée. Le laboratoire de sédimentologie (Mme Van Vliet Lanoe) a confirmé que le poulier ne jouait aucun rôle dans les inondations et qu'il faut " laisser cette zone d'exutoire en son état d'équilibre, et concentrer les actions visant à améliorer l'écoulement du fleuve ailleurs qu'au niveau du poulier ". Par ailleurs, A. Loriette (estuaire de la Slack, dynamique de sédimentation DES 2001) a vérifié que, dans un demi-cycle de marées de coefficient 56 à 101, le courant de haute mer déplace de 28 m des galets marqués à la peinture alors que la " dérive littorale " ne les déplace que de 20 à 30 cm. Nous pouvons donc proposer un programme de restauration important, certes, mais à la mesure des dégâts provoqués par des travaux accomplis dans l'ignorance des réalités hydrauliques et sédimentologiques et au mépris de la simple expérience quotidienne qui aurait dû être acquise depuis cinquante ans.

26 bis. Proposition de restauration du perré situé derrière le fort, remplacé par un enrochement chaotique inefficace. La base serait constituée par

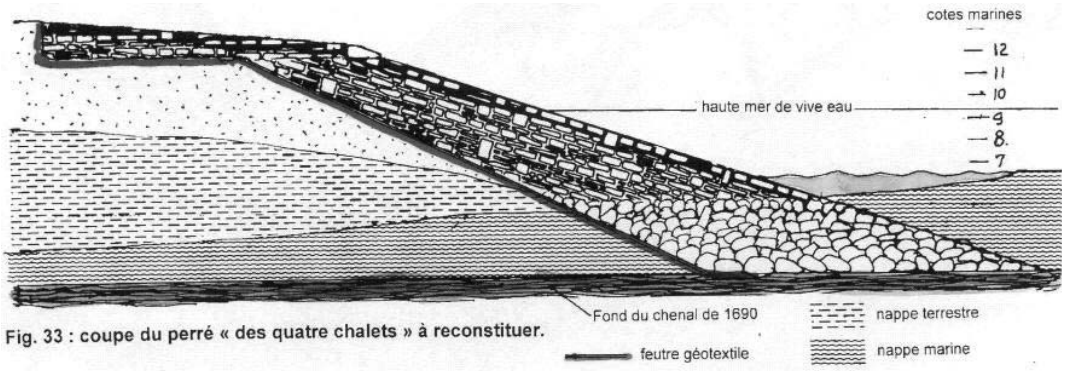


Fig. 33 : coupe du perré « des quatre chalets » à reconstituer.

*(26 bis, suite)* les enrochements et les débris de béton qui enlaidissent le site classé. La partie supérieure serait montée avec les vestiges de maçonnerie et de blocaille récupérés sur les ruines de la jetée nord. **Tous les matériaux sont sur place.** Devant les propriétés, un passage public serait réservé. On peut maçonner la partie supérieure, mais pas la partie inférieure pour laisser libre l'écoulement des nappes à travers le feutre géotextile. L'ouvrage doit reposer sur l'assise kimméridgienne pour éviter son affouillement.

27 *(cf schéma central de la page 20 en couleurs)*. Projet de restauration du site classé : dégagement d'un petit port d'échouage avec parc à bateaux (b) sur l'ouvrage de protection. Passage-piétons pour accès (obligatoire) au domaine public maritime de la baie (d). À Slack, station de pompage pour renvoyer l'eau de la nappe aquifère dans le canal Napoléon afin de désensabler la baie et réduire les inondations (i). Reconstitution du cours naturel de la Slack (h) à travers l'ancienne sablière. Cette dernière phase recréerait un paysage exceptionnel dont bénéfi-cieraient Wimereux et Ambleteuse, mais ce gros travail ne s'impose pas dans l'immédiat. Il est nécessaire d'extraire la totalité des éléments de l'ancien égout et de les faire disparaître dans la fondation de l'ouvrage de protection, et de réunir les deux méandres de la Slack par une tranchée creusée le long de la rive droite, pour restituer le cours naturel.

*annotations du dessin situé en haut de la page 20 en couleurs :*

L'estuaire de la Slack qui sépare (ou réunit) les deux communes de Wimereux et d'Ambleteuse, une fois restauré et aménagé en petit port d'échouage - mais surtout pas de bassin à flot - pourrait devenir le joyau de la " côte d'Opale ".
Mais pour cela, il faudrait entreprendre des travaux équivalents à ceux qui l'ont dégradé.
Et, comme pour le fort, il faudrait d'abord avoir l'audace de s'y mettre et l'obstination de s'y tenir...

**Programme**

Première phase :
1. Extraction totale des vestiges de l'égout inutile posé en 1963. Mise en réserve.
2. Consolidation de la rive nord au niveau du remblai des quatre chalets avec les débris de l'égout, du mur de béton, et la blocaille, posés en fondation sur le niveau rocheux, sur lesquels serait montée une digue construite sur le modèle des jetées qui encadrent l'embouchure avec les matériaux récupérés sur place.
3. Installation à Slack d'une station de pompage refoulant l'eau de nappe dans le canal Napoléon.

Seconde phase :
1. Rétablissement du cours naturel de la Slack sur la limite communale entre Ambleteuse et Wimereux.
2. Installation d'un petit port d'échouage, étant entendu qu'il ne peut pas être question de creuser un bassin à flot.

**Coupe en long des marais de la Slack de l'estuaire à Ledquen**

D'après les anciens plans (1754, 1767), le radier de l'écluse de Slack doit se trouver au niveau de la cote marine 5.0. Le radier de l'écluse Marmin, construite pour le camp de Boulogne (1805) est à la cote marine 7.0 et même un peu au-dessus. Enfin, l'égout abandonné (voir fig. 11 du feuillet n°35) affleure à la cote 8.0. la coupure qui a été faite pour laisser passer la Slack à la cote 7.0 est beaucoup trop étroite, elle est facilement fermée par les débris charriés par la rivière.
Le niveau naturel de base sur lequel se calent les nappes phréatiques du littoral est le niveau intermédiaire entre haute mer et basse mer, au voisinage de la cote marine 5.0 (ou un peu au-dessous). Quand l'écluse Marmin a été construite, le niveau de base a été relevé de 2 m, et toute la nappe, jusqu'à Marquise, a été relevée dans les mêmes proportions. Cette nappe affleure donc, en permanence, le niveau du sol, même en période d'étiage. Il reste de l'eau en surface à certains endroits (fond de Lalou ?).
En cas de pluies abondantes, la nappe phréatique vient à l'air libre, car le terrain, saturé d'eau, n'a plus de réserve d'absorption, et la largeur de l'écluse est insuffisante pour évacuer rapidement l'inondation. Mais si la coupure de l'égout est obstruée, l'inondation monte jusqu'à la cote marine 8.0 et devient permanente (fig. 17, 19, et 21).
Si l'on veut réduire la fréquence et l'abondance des inondations, il est évident qu'il faut d'abord extraire la totalité des vestiges de l'égout inutile (on les stockera sur place pour les utiliser en fondation de l'ouvrage de protection de la rive nord), puis installer à Slack une station de relevage qui déversera l'eau dans le canal Napoléon afin de rabattre le niveau de base à la cote naturelle.

# Rapport moral 2005 et rapport d'orientation adoptés par l'Asemblée Générale du 1er avril 2006

*par Jacqueline Istas,*
*Présidente de Nord Nature*

Le rapport d'activité témoigne de l'omniprésence de Nord Nature dans des domaines très divers et sur l'ensemble de la région Nord Pas-de-Calais.
Dans la continuité des années antérieures, notre fédération a poursuivi en 2005 ses actions d'éducation et d'information, sa participation aux réunions institutionnelles et ses combats sur le plan régional et général.

Les actions éducatives de Nord Nature, notamment les sorties guidées de connaissance de la nature en direction des jeunes se sont beaucoup développées au cours des dernières années. Notre fédération est de plus en plus sollicitée par des établissements scolaires et divers organismes.
Comme j'ai eu l'occasion de le signaler dans de précédents rapports, les militants de Nord Nature, en particulier les plus impliqués, consacrent beaucoup de temps et d'énergie dans des commissions et réunions institutionnelles. Nous vivons dans une société dont les activités et les services administratifs sont très cloisonnés. Il en résulte une multiplicité de commissions souvent sans liens entre elles où les dossiers ne sont examinés que de façon ponctuelle.
Notre participation à ces instances s'est poursuivie en 2005, avec ses avantages - connaissance des dossiers et relations avec des acteurs exerçant des responsabilités dans la société - et ses inconvénients : morcellement des démarches et invisibilité du travail accompli, alors que nous avons précisément besoin du soutien de la population pour être plus écoutés.
Il incombe à Nord Nature de transcender ces dossiers sectoriels par une démarche transversale cohérente. Aussi s'efforce-t-elle de faire prendre conscience à la population de la nécessité de cette transversalité. Par exemple, à l'occasion du soutien apporté à la population locale en lutte contre le projet d'un site de stockage de produits phytosanitaires dans le Ternois, Nord Nature a mis en évidence le lien entre ce projet et l'emploi massif de pesticides dans le modèle agricole dominant ainsi que l'intérêt de l'agriculture biologique. En complément, elle a organisé une réunion publique avec une conférence du docteur Le Goff sur pesticides et santé.
Les problèmes locaux et régionaux ayant suscité des interventions de Nord Nature ont encore été nombreux : projet d'autoroute A 24, pollution des eaux, prolifération des déchets, val Joly, fragmentation des forêts, destruction des mustélidés, Plans Locaux d'Urbanisme, etc.
A côté des luttes localisées, Nord Nature a continué, en collaboration avec d'autres groupes et en liaison avec notre fédération nationale France Nature Environnement, à se mobiliser sur de grands problèmes qui concernent l'ensemble de la région, voire de la planète : le nucléaire, l'effet de serre, les OGM, la défense globale de la biodiversité…
" Planète en péril " tel fut le titre de la conférence faite pour Nord Nature par Florent Lamiot, qui évoqua la gravité et l'ampleur des atteintes et des menaces concernant l'environnement mondial. Quels que soient nos problèmes locaux, il importe que Nord Nature consacre une part de son énergie à ces combats dont dépend l'avenir du monde vivant.

En plus, 2005 a été le point de départ de nouvelles avancées concrètes.
Grâce au travail de M. Vivier, le partenariat avec les Voies Navigables a donné lieu en fin d'année à une convention sur des propositions d'aménagement des berges de la haute Colme,

qui laisse entrevoir un espoir pour la restauration de la biodiversité sur les berges de nos canaux.
Deux opérations concrètes, ayant valeur d'exemplarité, ont marqué l'activité de Nord Nature au cours de l'année 2005 : les visites d'équipements solaires qu'Alain Vaillant a fait installer à son domicile dans les Flandres et l'opération pour la réduction des déchets que Nord Nature a menée en collaboration avec France Nature Environnement sur plusieurs lieux de consommation dans le Nord et le Pas-de-Calais.
Acte militant au départ, la première a contribué à prouver la fiabilité de l'énergie solaire dans notre région, elle a montré que cette énergie est à la portée d'un grand nombre de particuliers et s'inscrit dans un ensemble de solutions alternatives au nucléaire sans occuper d'espace au sol.
La seconde a invité distributeurs et consommateurs à un geste citoyen d'économie applicable par tous. Sa généralisation éviterait une grande partie des problèmes environnementaux que nous impose actuellement l'inflation des déchets.
Elle constitue aussi une amorce de rapprochement entre le monde économique et le monde associatif. Il y avait déjà eu, certes, depuis un certain nombre d'années, de petites entreprises qui associaient activité économique et protection de l'environnement, du recyclage du papier à la culture biologique. C'étaient des entreprises pionnières et militantes. On avait vu à l'inverse de grandes firmes tenter de teindre en vert des activités polluantes. Mais aujourd'hui, on commence aussi à noter dans des firmes initialement éloignées de la culture écologique, deci delà, des orientations partielles axées vers une sauvegarde réelle de l'environnement.

Au cours de son histoire, Nord Nature a souvent signalé qu'une économie durable devait prendre en compte les données de l'écologie. Puissent ces actions communes entre monde associatif et monde économique, si modestes soient-elles, nous aider à en convaincre nos interlocuteurs.

# La population fait prioritairement confiance aux associations

Résultats du sondage TNS SOFRES de janvier-février 2006

| **Parmi les acteurs suivants, à qui faites-vous confiance pour protéger l'environnement ? Deux réponses possibles** | **Ensemble des Français** | **Habitants du Nord Pas-de-Calais** |
|---|---|---|
| Les associations de défense de l'environnement | 54 % | 45 % |
| Les associations de citoyens et de consommateurs | 32 % | 29 % |
| Les Français eux-mêmes | 24 % | 23 % |
| Les organisations internationales | 21 % | 18 % |
| Les municipalités | 17 % | 17 % |
| Les partis politiques écologistes | 13 % | 17 % |
| L'Etat | 12 % | 16 % |
| Les entreprises | 5 % | 5 % |

*Source : la Voix du Nord du 6 avril 2006*

# La baie de la Slack : illustrations de la dernière page du texte des Amis du fort d'Ambleteuse (cf page 17)

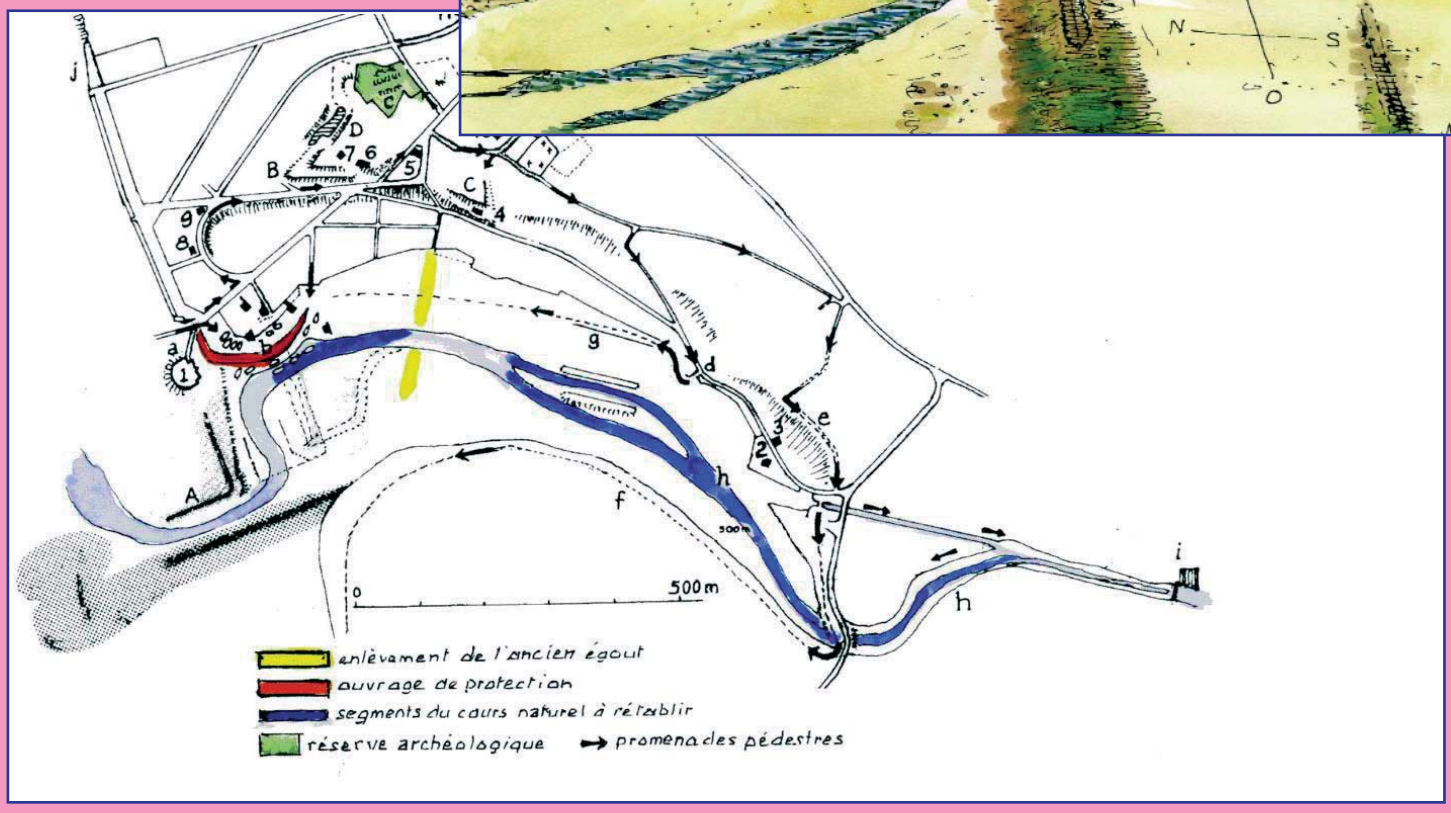


Illustrations : J. Méreau

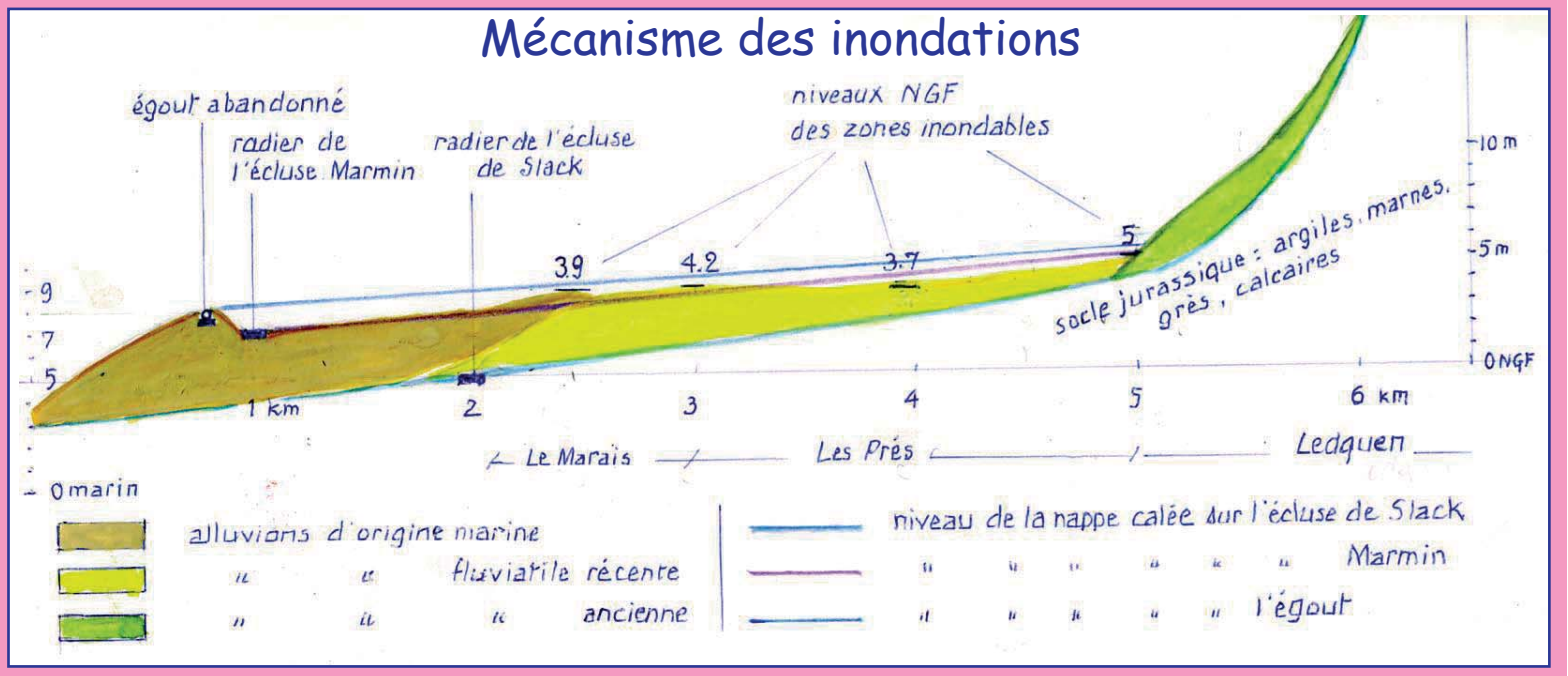

A la sortie d'un wattergang : on aperçoit la jussie. Le reste de l'eau est récouvert par des lentilles d'eau. On constate donc que le canal de la Haute Colme est complètement eutrophisé.

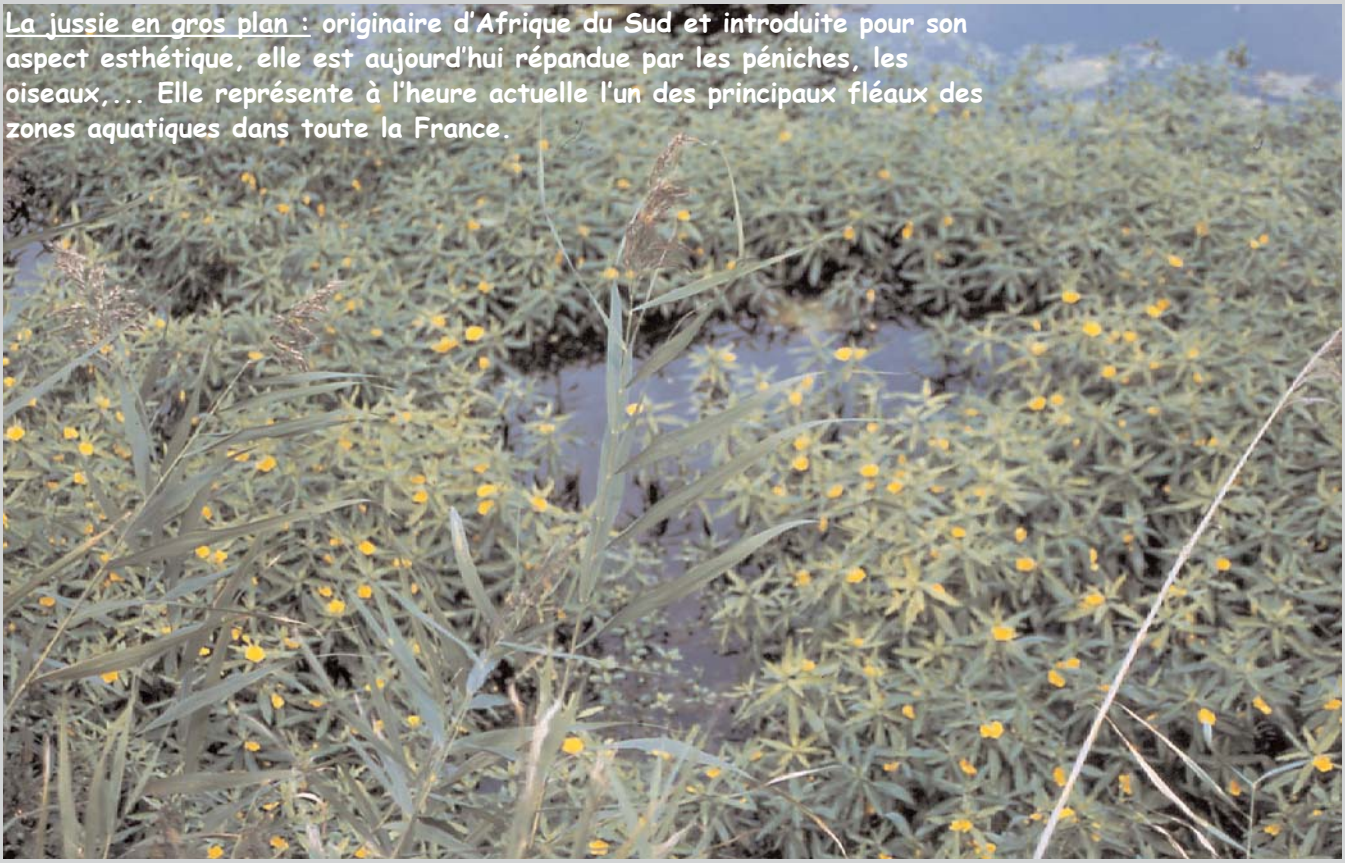

La jussie en gros plan : originaire d'Afrique du Sud et introduite pour son aspect esthétique, elle est aujourd'hui répandue par les péniches, les oiseaux,... Elle représente à l'heure actuelle l'un des principaux fléaux des zones aquatiques dans toute la France.

Photos : E. Vivier

Vue sur le canal de la Haute Colme : il ne reste plus qu'un filet d'eau central ! Il n'y a plus de place pour les pêcheurs dont les hameçons restent bloqués dans la jussie. Tous les animaux du fond sont asphixiés, faute d'oxygène.

# Rapport d'activité 2005

adopté par l'Asemblée Générale du 1er avril 2006

*par Jacqueline Istas*
*avec la collaboration de Julie Marion*

*Ce rapport ne présente que les actions menées au niveau fédératif. Il ne présente pas les activités spécifiques des associations affiliées pour lesquelles chacune rédige son propre compte-rendu.*

Comme les années précédentes, la plus grande partie des actions de Nord Nature ont été menées par des bénévoles, dont plusieurs oeuvrent à temps plein plusieurs dizaines d'heures par semaine. Ils ont été secondés par deux salariées en janvier et février (Julie Marion et Doriane Lenne) et par trois salariés à partir de début mars avec l'arrivée de Jérôme Baveux.

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau sont tous totalement bénévoles.

## QUALITE DES EAUX, NAPPES PHREATIQUES ET RIVIERES

La qualité des eaux devenant de plus en plus préoccupante dans le Nord - Pas-de-Calais, Nord Nature a mené une double opération sur ce sujet en liaison avec la Directive Cadre Eau et avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Elle a organisé trois **réunions publiques** sur le thème **" préserver l'eau : pourquoi ? comment ? "** le 10 juin à Arras et le 30 septembre à Haillicourt (Pas-de-Calais) avec des conférences de Jacqueline Istas, présidente, et le 28 octobre à Houplin-Ancoisne avec une conférence de Jérôme Baveux, ingénieur en environnement.

Parallèlement, Jacqueline Istas a organisé le 19 octobre à Lille une **journée d'information** sur l'eau destinée aux bénévoles associatifs. Au cours de cette journée sont intervenus Delphine Martin, ingénieur à l'Agence de l'Eau, sur la qualité des cours d'eau du Nord - Pas-de-Calais, Daniel Bernard, Chef de la mission eau potable à l'Agence de l'Eau, sur la qualité des eaux souterraines dans notre région, Emile Vivier, président d'honneur de Nord Nature sur l'écologie, l'aménagement et la sauvegarde des marais et rivières, Alain Vaillant, représentant de Nord Nature à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys, sur son expérience dans cette commission, Bernard Rousseau, pilote du réseau eau et ancien président de France Nature Environnement, sur l'application du pollueur-payeur, et Annick Makala, Chef de projet du Schéma Régional d'Aménagement de la Voie d'Eau sur les actions concrètes engagées par Voies Navigables de France pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre Eau.

En plus, dans les Flandres, Alain Vaillant, membre du Bureau, a fait **deux conférences** sur l'eau : une le 3 juin à Hazebrouck, l'autre le 22 octobre à Merville.

## PRINCIPALES ACTIVITES DES MEMBRES DU BUREAU ET DU PRESIDENT HONORAIRE

**La présidente Jacqueline Istas**

Organisation générale et gestion administrative de Nord Nature : coordination des représentants de Nord Nature dans les commissions institutionnelles (avec l'aide de Julie Marion pour les commissions de remembrement), préparation de l'Assemblée Générale, des Conseils d'Administration, des réunions de Bureau, recherches de financements et rapports sur l'utilisation des subventions, encadrement du travail des salariés, co-gestion de la revue avec Blanche Castelain et gestion de la Nature au Nord.

En plus, voir le rapport thématique rubriques eau, air, A 24, déchets, pollutions, énergie, nature et milieux naturels, milieu rural, urbanisme, animation du réseau associatif, éducation à l'environnement/actions d'information, activités diverses, entretiens avec des responsables, réunions fédératives et associatives, manifestations diverses.

Liaison avec l'association Nord Nature Arras dont elle est présidente.

**Le secrétaire général Robert Trouvilliez**

Voir rubriques eau, air, A 24, déchets, pollutions/ Conseil Départemental d'Hygiène, nature, milieu rural, éducation à l'environnement/actions d'information, manifestations diverses.

Liaison avec Béthune Nature dont il est président.

Pour la **protection de la nappe phréatique**, Robert Trouvilliez, secrétaire général, a suivi le dossier d'un recours auprès du Tribunal Administratif contre l'arrêté préfectoral autorisant les épandages sur la commune de Rebreuve Ranchicourt (Artois) où existe un champ captant irremplaçable.
Suite aux conseils donnés par Robert Trouvilliez sur le plan écologique et juridique, M. Lachéré, éleveur à Le Wast (Boulonnais), a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif contre une Déclaration d'Utilité Publique de route qui longeait un périmètre de champs captants et a gagné ce recours.

Par ailleurs, Michel Verclytte, vice-président, est intervenu dans le cadre d'un débat sur l'eau organisé par l'ISCID de Dunkerque.

En ce qui concerne les milieux aquatiques, l'année 2005 a été marquée par des **rencontres fructueuses de Nord Nature avec les fédérations de pêche** : dans le Pas-de-Calais le 24 février à Burbure (M. Vivier, président honoraire et membre du Conseil d'Administration) et le 11 mai à Béthune (M. Vivier, J.Istas), dans le Nord à la préfecture sur la protection des zones humides et la définition des zones sensibles (Rossano Pulpito, vice-président). Ces rencontres ont constitué une avancée dans la convergence de nos points de vue.

Enfin **Nord Nature a été présente dans des commissions officielles traitant de la gestion de l'eau, des rivières et des bassins versants.**
Jacqueline Istas puis Joël Danloux l'ont représentée au **Comité de Bassin** où elle a pu de nouveau siéger en 2005.
Blanche Castelain, vice-présidente, a participé à cinq réunions du comité de pilotage sur la recherche et la réduction des substances dangereuses émises par les installations classées. Ce comité, auquel participait également Robert Trouvilliez, s'est réuni à l'Ecole des Mines de Douai, il a fait le point sur l'état d'avancement de l'action en Nord-Pas-de-Calais, sur les laboratoires agréés et les consignes, il a examiné les demandes de programmation et de déprogrammation et a procédé à la relance des industriels et au cadrage administratif.
Nord Nature a continué à participer aux réunions des Commissions Locales de l'Eau des **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) : SAGE Sambre Avesnois (Rossano Pulpito), SAGE de l'Aa (Francis Leroy, membre du Conseil d'Administration), SAGE Scarpe aval (Jean Malecha, membre du Conseil d'Administration de Nord Nature faisant partie du Bureau de ce SAGE), réunions des 13 janvier, 9, 17, 21 et 23 mars, 26 mai, 8, 13 et 29 juin et 10 octobre, SAGE de la Lys (Alain Vaillant). Blanche Castelain a aussi participé à une réunion du SAGE de la Canche dans le cadre du S3PI de l'Artois.
Janine Petit a suivi les activités d'Escaut Vivant.

Par ailleurs, Alain Vaillant a participé à une réunion sur eau et pollution le 24 février à Burbure.

**Le trésorier Alain Vaillant**

Toute l'année gestion du parc informatique et gestion du site Internet, tenue des comptes.
En plus voir rubriques eau, A 24, énergie, forêts, milieu rural/ OGM.
Liaison avec l'association des Guides Nature des Monts de Flandres et Nord Nature Chico Mendes dont il est président.

**Les vice-présidents**

**Blanche Castelain**

Co-gestion de la revue avec Jacqueline Istas.
En plus voir rubriques eau, A 24, déchets, pollutions, milieu rural/ remembrements, urbanisme Lens Liévin.
Liaison avec l'association Nature et Vie dont elle est présidente.

**Jacques Méreau**

Voir rubriques nature/ Natura 2000, milieux naturels/ commission départementale des sites, littoral.
Liaison avec l'association des Amis du Fort d'Ambleteuse dont il est président.

**Rossano Pulpito**

Voir rubriques eau, déchets, pollutions/ conseil départemental d'hygiène, milieux naturels/ val Joly, urbanisme/ Avesnois, commission départementale des carrières, entretiens.
Liaison avec l'association Environnement Sambre Avesnois dont il est vice-président.

**L'AIR**

Des représentants de Nord Nature ont siégé dans des organismes de structure associative ayant pour attribution la surveillance de l'air : Jacqueline Istas au Conseil d'Administration d'ATMO Nord Pas-de-Calais, Nicole Dhainaut ancienne présidente et membre du Conseil d'Administration de Nord Nature, au Conseil d'Administration de l'AREMA Lille Métropole, Robert Trouvilliez à l'AREMARTOIS et Janine Petit à l'AREMASSE (Valenciennois).

A chaque fois que l'occasion s'en est présentée, Nord Nature a poursuivi son action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi elle a porté un grand intérêt aux voies navigables qui permettent des transports peu polluants et elle a poursuivi son combat contre le projet d'A 24 qui favoriserait le trafic routier gros émetteur de CO2.

**LES VOIES NAVIGABLES**

Menées par Monsieur Vivier, les actions de Nord Nature concernant les voies navigables ont été nombreuses au cours de l'année 2005 et se sont diversifiées. Essentiellement centrées auparavant sur le projet de canal à grand gabarit Seine - Nord - Europe, elles ont porté sur divers canaux régionaux et sur les terrains de dépôt des Voies Navigables de France (VNF).

Au sujet du **canal Seine - Nord - Europe**, M. Vivier a participé en qualité de membre du comité de concertation à diverses réunions concernant l'avant-projet accepté par le gouvernement : à Amiens le 11 mars, à Paris le 22 juin et à Amiens de nouveau le 5 octobre. Il a fourni un avis au nom de Nord Nature sur cet avant-projet présenté en quatre gros volumes. Il a pu, en particulier, apprécier la prise en compte de nos propositions concernant l'aménagement des berges lagunées.
Un compte rendu de son intervention au Parlement Européen sur Seine Nord Europe est paru dans la Revue de la navigation, n° 2, 2004 p. 48, sous le titre *" la voie d'eau, le meilleur mode du futur d'un point de vue écologique ".*

Il a par ailleurs effectué une visite avec les agents de la Subdivision le long du **canal de Roubaix** en vue d'examiner les possibilités de réhabilitation.

Il a également participé, à la subdivision VNF de Douai, à une réunion consacrée aux problèmes posés par le **développement de la moule zébrée** dans le canal de la Scarpe et il a fourni sur ce sujet un rapport à VNF.

**Le canal de la Haute Colme** qui relie Watten à Bergues étant envahi par une plante, la jussie, un groupe de travail présidé par le député-maire de Brouckerque a été mis en place dans le cadre du SAGE du Delta de l'Aa en vue de trouver un remède aux problèmes posés. En tant que membre du comité scientifique de Nord Nature, M. Vivier a participé aux réunions tenues à Brouckerque les 17 mars, 28 avril, 12 mai, 1er juin, 7 septembre et 28 octobre. Dans ce cadre, un projet de convention pour des propositions d'aménagement des berges a été conçu et signé par VNF avec Nord Nature.

**Michel Verclytte**

Voir rubrique eau, déchets, énergie, actions d'information/ conférences.
Liaison avec l'ADELFA.

**Jean-Claude Wissocq**

Voir rubriques nature/ faune sauvage, urbanisme, stands d'information, commissions départementales des carrières.

**Le secrétaire de rédaction**

**Daniel Wgeux**

Responsable régional du réseau déchets.
Voir rubriques déchets, faune sauvage, entretiens, réunions fédératives nationales.
Liaison avec l'association Santes Nature dont il est président.

**Le président honoraire**

**M. Vivier**

Voir rubriques voies navigables, A 24, actions d'information/ conférences, interviews, encadrement de stagiaires, C.E.S.R., entretiens avec des responsables, colloques.

Par ailleurs, M. Vivier a participé, en effectuant des exposés et des interventions, à des séances de **formation des personnels de VNF** (cadres et agents) à Bailleul sur les plantes envahissantes et à la Maison du Parc Scarpe Escaut sur la biodiversité et l'aménagement des berges.

En qualité de représentant du comité scientifique de Nord Nature, il a également participé les 14 mars, 13 et 23 mai, 14 septembre et 6 octobre à des réunions sur les **terrains de dépôt de VNF**, avec visite des terrains de Marcq en Baroeul, Denain et Valenciennes.
Surtout, il a effectué diverses interventions sur le **terrain de dépôt d'Auby** en qualité de membre du comité de pilotage et il a participé à plusieurs réunions à VNF Lille concernant l'évolution et l'avenir de ce terrain terriblement pollué par les boues de Metaleurop et le plomb. Il s'est opposé au traitement de ce site par phytostabilisation, estimant la technique inefficace et dangereuse pour les populations du voisinage, et il a alerté les responsables régionaux (Région, Conseil Général, DIREN, etc.) ainsi que le Président national de VNF sur les risques encourus. Il a ainsi obtenu l'arrêt de l'expérience de phytoremédiation et suscité une réunion de concertation organisée par Nord Nature, qui a eu lieu à Lille le 21 octobre avec divers responsables en vue de l'utilisation d'une autre technique.
En complément, M. Vivier a participé à des séances d'information et de formation sur des thèmes en liaison avec les voies navigables, intervenant lors d'un colloque sur les plantes envahissantes organisé par l'Agence de l'Eau les 12 et 13 octobre à St.Omer, faisant un exposé sur l'aménagement des berges des canaux au DESS " géode " à l'Université de Lille I avec présentation d'un montage " Power point " et faisant une conférence publique organisée par Nord Nature le 2 avril à la MNE de Lille sur " aménagement des voies navigables et restauration de la nature ".

**L'AUTOROUTE A 24**

Ne tenant pas compte des observations des associations qui avaient exprimé leur opposition à la Liaison Autoroutière Amiens-Lille-Belgique (A 24) lors du débat sur l'opportunité du projet, le gouvernement a poursuivi le processus de mise en œuvre de cette autoroute en lançant le débat sur le choix du fuseau.
Nord Nature a continué son combat en liaison avec le collectif contre l'A 24. Le 1er mars, Jacqueline Istas a représenté Nord Nature à une réunion de ce collectif à Arras. Le 3 avril, à l'initiative du collectif, un rassemblement contre l'A 24 a eu lieu à Amiens. Plusieurs membres du Conseil d'Administration de Nord Nature y ont participé (Jacqueline Istas, Geneviève Druvent, Annie Lebas), accompagnés d'adhérents individuels et de membres des associations affiliées, l'ADERR, Lorgies Campagne, Plaine et Nord Nature Arras. A la fin de cette manifestation, huit représentants des groupes participants, dont Jacqueline Istas, Geneviève Druvent, Annie Lebas et Dominique Bouvry, président de Plaine, ont été reçus par le secrétaire général de la Préfecture de Picardie.

Le 28 juin, six membres du Conseil d'Administration de Nord Nature, Emile Vivier, Jacqueline Istas, Robert Trouvilliez, Blanche Castelain, Annie Lebas et Geneviève Druvent ont participé à une réunion du comité de suivi de l'A 24 à la Préfecture de Région à Lille, mais avec l'intention de poursuivre le combat à l'extérieur.
Entre temps, la population s'est de plus en plus mobilisée contre ce projet. De nouveaux groupes d'opposants s'étant formés, Nord Nature a souligné qu'elle maintenait son opposition quel qu'en soit le tracé. Alain Vaillant a précisé notre position lors d'une conférence de presse sur l'A 24 le 17 novembre à Bailleul.

**LES DECHETS**

Des membres du Bureau de Nord Nature ont suivi les problèmes de déchets locaux et régionaux dans des commissions officielles et au sein de diverses réunions.

**Daniel Wgeux**, membre du Bureau responsable du réseau déchets, a participé à un colloque à

Lille Grand Palais, à des réunions sur les déchets ménagers et assimilés à la Communauté Urbaine de Lille et à la Préfecture, sur les déchets ménagers et industriels à la Direction Environnement du Conseil Régional, sur les déchets des Bâtiments Travaux Publics à la Direction Départementale de l'Equipement.
Rossano Pulpito a représenté Nord Nature à la CLIS de suivi de l'incinérateur de Maubeuge.
Blanche Castelain a participé à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de France Déchets concernant la décharge d'Hersin Coupigny, avec Robert Trouvilliez à la CLIS Scori d'Hersin Coupigny, à la commission déchets du S3PI de l'Artois sur la collecte des pneus usagés, le devenir des véhicules hors d'usage et les déchets toxiques en quantité dispersée ainsi qu'à la commission nouveaux projets du S3PI de l'Artois sur le projet Ecopole de gestion des déchets sur le site de Métaleurop Nord à Noyelles Godault.

Nord Nature a également été représentée le 5 juillet à la CLIS du **Centre d'Enfouissement Technique de la Bistade** par Michel Verclytte qui a participé une fois par mois à une inspection de ce centre effectuée par la DRIRE.

Dans le cadre d'une campagne lancée par France Nature Environnement en direction des distributeurs et des consommateurs, Jacqueline Istas a organisé le 1er octobre une **opération d'information sur l'intérêt et les possibilités de réduire les déchets et de supprimer notamment les emballages évitables** comme les sacs jetables. Avec l'aide, entre autres, de Robert Trouvilliez, de Daniel Wgeux et d'une équipe de Santes Nature, de celle de Georges Sénécaut, membre du Conseil d'Administration, et d'une équipe de Nord Nature Arras, Nord Nature a tenu cinq stands de documentation et d'information sur ce sujet avec présentation de panneaux d'exposition et diffusion de fascicules de France Nature Environnement *" dès aujourd'hui moins d'ordures "* : l'un au Salon d'Automne à Haillicourt, et quatre dans des magasins Auchan à Villeneuve d'Ascq, Englos, Faches Thumesnil et Arras. Cette opération a eu des résultats positifs, notamment à Arras.
Sur le thème de la réduction des déchets Daniel Wgeux a en plus participé à une réunion de l'ADEME à Hénin-Beaumont et présenté l'exposition de France Nature Environnement au Centre d'Education Nature du Houtland à Wormhout.

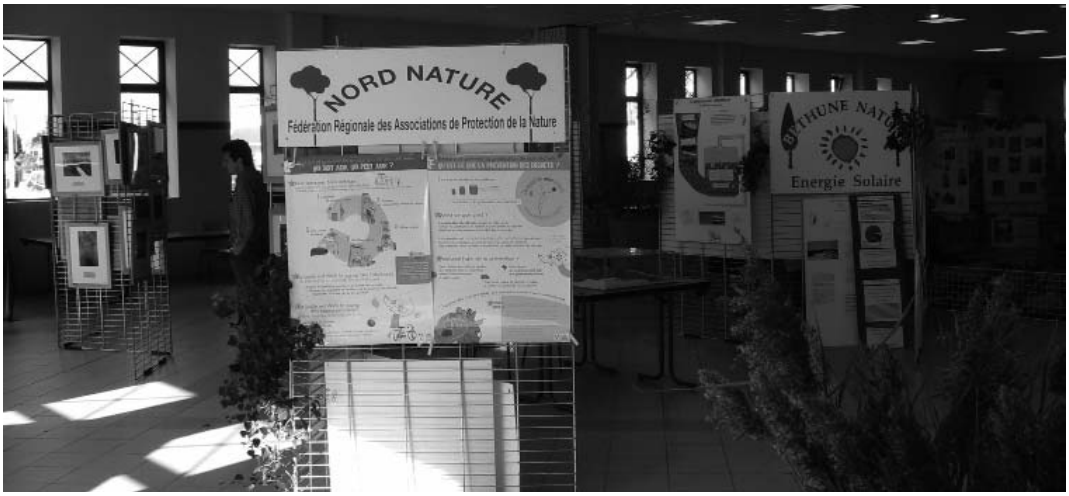

Le Salon d'Automne à Haillicourt du 1er octobre. Le stand de Nord Nature qui présente notamment l'exposition de FNE *" dès aujourd'hui moins d'ordures pour les générations futures "*.
En arrière-plan, le stand de Béthune Nature.
Photo : Robert Trouvilliez

Nord Nature a apporté publiquement son soutien à l'association Air Pur d'Hermies qui lutte contre un **projet de site d'enfouissement technique de déchets** dans une ZNIEFF, le **bois d'Havrincourt**. Elle a diffusé un communiqué de presse et distribué des feuillets d'information explicatifs. Jacqueline Istas, Georges Sénécaut et des membres de Nord Nature Arras ont participé le 8 janvier à Arras à une manifestation contre ce projet.

**Sur le plan national,** Nord Nature, représentée par Daniel Wgeux, a pris part à une réunion de France Nature Environnement sur les déchets à Paris. Elle a participé à une manifestation le 24 septembre à Bar-le-Duc contre l'enfouissement des **déchets nucléaires** et leur production.
Le Conseil d'Administration y était représenté par Alain Vaillant, qui a organisé le transport, Blanche Castelain et Georges Sénécaut.

Manifestation le 24 septembre à Bar-le-Duc contre l'enfouissement des déchets nucléaires et leur production.

Photo : Alain Vaillant

Le Ministre de l'Industrie ayant refusé la demande d'accès aux documents " *secret défense*" sur les risques liés au nucléaire, les grandes associations et fédérations nationales de défense de l'environnement, dont France Nature Environnement, ont décidé de ne pas participer aux débats " *tronqués* " organisés par la Commission Nationale de Débat Public sur l'EPR et sur la gestion des déchets radioactifs. Un de ces débats sur les déchets nucléaires ayant eu lieu le 19 décembre au Kursaal de Dunkerque, Alain Vaillant, membre du Bureau, a distribué à l'extérieur du Kursaal des feuillets d'information expliquant la position de Nord Nature.

**Au niveau international,** Daniel Wgeux a travaillé avec France Nature Environnement pour faire respecter la loi en ce qui concerne l'exportation des REFIOM vers l'Allemagne. Il a pris contact à ce sujet avec les Grünen.

**POLLUTIONS INDUSTRIELLES**

**Au niveau international, l'Appel de Paris**
A la suite de diverses personnalités, fédérations et associations diverses, Nord Nature a signé l'Appel de Paris attirant l'attention sur le danger de la dégradation de l'environnement, en particulier des pollutions chimiques, pour la santé humaine et proposant des mesures pour y remédier.

**Au niveau régional**
Nord Nature est intervenue au cours du colloque " *l'Industrie au regard de l'environnement* " organisé par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement auquel ont assisté Blanche Castelain, Geneviève Druvent, Jacqueline Istas et Robert Trouvilliez.

Les représentants de Nord Nature ont suivi un grand nombre de problèmes de pollutions dans les commissions où ils ont siégé : Rossano Pulpito, vice-président de la fédération, lors de huit réunions d'une journée au Conseil Départemental d'Hygiène du Nord, Robert Trouvilliez lors de quinze réunions d'une demi-

journée au Conseil Départemental d'Hygiène du Pas-de-Calais, à la CLIS de Metaleurop et à celle de Sita, Blanche Castelain à la commission sites et sols pollués du S3PI de l'Artois sur la mise en arrêt d'un site et son usage futur.

**L'ENERGIE**

Plusieurs responsables de la fédération se sont investis dans des actions en faveur des énergies alternatives au nucléaire. Ainsi Michel Verclytte a représenté Nord Nature dans un collectif "énergies renouvelables" à Dunkerque, Alain Vaillant le 6 janvier et le 28 avril à des réunions sur l'énergie à la MNE de Lille ainsi que le 25 janvier à une conférence sur les énergies au cinéma L'Univers à Lille .

**Le solaire**

A l'initiative d'Alain Vaillant, Nord Nature a organisé à Merville (Flandres) les 21 et 28 mai deux **stages de formation** destinés aux associatifs et intitulés *" le soleil, notre énergie "*. Au cours de ces stages, Alain Vaillant, Michel Verclytte et Eric Fremau ont fait des exposés sur l'énergie et Alain Vaillant a présenté des équipements solaires thermiques et photovoltaïques en fonctionnement à son domicile, montrant ainsi ce qui peut être réalisé et obtenu à l'échelle d'un particulier. Alain Vaillant a ensuite organisé pour des groupes des **visites commentées** de ces installations. L'une a eu lieu dans le cadre d'une journée organisée par l'ADEME, trois autres ont concerné des membres d'associations affiliées à Nord Nature.

Visites d'installations solaires à Merville en 2005 :

| Date | Nombre de participants | Groupe |
|---|---|---|
| 11 mai | 42 | (journée ADEME) |
| 21 et 28 mai | 30 | Nord Nature (stages) |
| 8 septembre | 10 | Lestrem Nature, J.-L. Wattez |
| 8 octobre | 8 | Nature et Vie, Bl. Castelain |
| 12 novembre | 11 | CLIC de Lezennes |

**L'implantation d'éoliennes**

Nord Nature, représentée par Jacqueline Istas, a participé le 29 avril à un séminaire sur l'éolien à St. Laurent Blangy et les 10 juin et 12 décembre aux réunions d'un groupe de travail sur l'éolien présidé par le Préfet à la préfecture du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, Alain Vaillant a participé le 15 septembre à une conférence sur le parc éolien à Hondschoote.

**NATURE ET FAUNE SAUVAGE**

Le 5 novembre, Nord Nature a participé à Paris à la **manifestation nationale interassociative pour la défense de la nature, du vivant et des animaux** avec quatre membres du Conseil d'Administration (Henri Bailleul, Georges Sénécaut, Robert Trouvilliez et Jacqueline Istas), des représentants d'associations affiliées, notamment du GDEAM, et divers adhérents individuels.

**Natura 2000**

La France accuse un retard important en ce qui concerne son réseau de Zones de Protection spéciale. Le Ministère ayant donné des instructions aux préfets pour relancer le processus de désignation de sites Natura 2000, deux réunions départementales ont concerné la mise en place de ce réseau, l'une le 6 juin à la préfecture du Pas-de-Calais, l'autre le 14 juin à la préfecture du Nord. Nord Nature y est intervenue, représentée par Jacqueline Istas.

D'autres représentants de Nord Nature ont participé à des comités de pilotage concernant les sites locaux de Natura 2000, par exemple Jacques Méreau dans le comité de pilotage des sites falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Gérard Vermersch dans celui du site dunes flamandes, Raoul Cadart dans celui du marais de la Grenouillière.

**Faune Sauvage**

Nord Nature a consacré le 12 janvier une réunion interne sur l'action à mener pour que belette et putois ne soient pas classés nuisibles.

José Godin, Jean Malecha, Jean-Claude Wissocq, Emile Vivier et Alain Ward ont participé à cette réunion.

Nord Nature a été représentée dans les **Conseils Départementaux Chasse et Faune Sauvage** par Jean Malecha dans le Nord (suppléant Daniel Wgeux) et par Jean-Claude Wissocq dans le Pas-de-Calais. Ces conseils, où siègent, entre autres, les fédérations de chasseurs, examinent chaque année quels animaux doivent être régulés ou non dans le département au cours de l'année suivante. Les chasseurs ont fait des propositions, les représentants de Nord Nature aussi en les justifiant de façon très argumentée en vue de la campagne de chasse 2006.

Les avis de nos représentants n'ayant pas été pris en compte dans le Pas-de-Calais, Nord Nature (Jean-Claude Wissocq) a déposé une **requête** en référé suspension et une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif de Lille contre l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2004 fixant la liste des animaux nuisibles et considérant comme tels la belette et le putois pour l'année 2005 dans le Pas-de-Calais. Les deux requêtes ont malheureusement été rejetées.

Grâce à la contribution de ses salariés biologistes, Nord Nature a poursuivi ses **actions éducatives de connaissance de la faune sauvage** avec des sorties guidées pour jeunes et adultes et des animations auprès de groupes de jeunes (voir listes ci-dessous). Elle a en plus fait connaître celles qu'organisent ses associations affiliées par son bulletin bimestriel *" la Nature au Nord "*. Par ailleurs, Julie Marion, une des biologistes de Nord Nature, a fait une **conférence sur les rapaces nocturnes** du Nord Pas-de-Calais à Faumont lors de la nuit de la chouette.

Compte tenu des nombreux projets d'implantation d'éoliennes dans notre région, Julie Marion a effectué sept **études d'impact éolien** : elle a réalisé une étude d'impact sur l'avifaune hivernante et nicheuse à Caucourt, finalisé une étude concernant l'impact sur l'avifaune à Fresnes sur Escaut et réalisé le deuxième volet des études d'impact sur la faune et la flore dans les communes de Neuville Saint Vaast nord et sud, Therouanne/Delettes, Mametz et Maroeuil/Mont Saint Eloi.
Par ailleurs, elle a préparé une étude de la flore et de la faune sur le site de la Bistade prévue pour 2006.

**MILIEUX NATURELS ET FORETS**

Sur le plan régional, M. Robert Biermant, membre du Conseil d'Administration, et Jacques Méreau, vice-président, ont respectivement représenté Nord Nature aux réunions des **Commissions Départementales des Sites, Perspectives et Paysages** du Nord et du Pas-de-Calais, où sont examinées des questions relatives à la protection des sites et milieux naturels.

**Littoral**
Suite aux succès juridiques remportés par France Nature Environnement, Léonce Déprez, maire du Touquet, avait annoncé le 14 janvier que l'Enduro du Touquet 2005 serait le dernier. Nord Nature (Jacqueline Istas) lui a adressé le 19 janvier un courrier lui demandant de maintenir fermement cette décision. De même, elle a écrit le 21 janvier à Dominique Dupilet, président du Conseil Général du Pas-de-Calais, en lui demandant de cesser de soutenir financièrement l'Enduro.

Jacques Méreau a préparé un programme à soumettre au Ministère de l'Environnement : inventaire des dernières dunes et des derniers fragments d'estuaires exposés aux risques d'urbanisation sur la côte picarde et leur inscription d'office.

**Val Joly**
Le Collectif pour le Respect du Val joly, dont Nord Nature fait partie, a organisé le 23 mai une journée d'information sur le site montrant la qualité des lieux , l'impact négatif des premiers travaux réalisés et attirant l'attention sur les risques du projet d'aménagement. Trois membres du Conseil d'Administration de Nord Nature

étaient présents au val Joly lors de cette manifestation : Dominique Desurmont, à l'origine de cette journée, Rossano Pulpito et Jacqueline Istas. La presse locale a rendu compte de cette manifestation de façon correcte.
Suite à la plainte pénale déposée par Nord Nature pour non respect de la flore protégée, Rossano Pulpito a suivi la procédure au Tribunal de Grande Instance d'Avesnes sur Helpe. Faute d'obtenir une commission rogatoire, Nord Nature a décidé de se retirer de cette plainte. Rossano Pulpito a été alors interviewé et l'action a été médiatisée dans la Voix du Nord, Sambre, et Canal Sambre, dans un sens favorable à Nord Nature.

**Fragmentation des forêts**
Un début de trouée de 20 m. de large ayant été constaté en forêt de Nieppe par les Guides Nature des Monts de Flandres (association affiliée à Nord Nature), Jacqueline Istas, au nom de la fédération, et Alain Vaillant, président des Guides Nature, sont intervenus auprès du Directeur Régional de l'Office National des Forêts pour souligner les perturbations causées par de telles trouées aux espèces vivantes et pour demander l'arrêt des travaux. Alain Vaillant a été interviewé à ce sujet par la journaliste Valérie Cormont, à qui il a fait visiter ce secteur de la forêt. L'interview est passé dans la Voix du Nord et Nord Eclair a également consacré un article à l'intervention de nos associations.

**Zones humides**
Au cours de l'année 2005, Nord Nature a présenté encore en huit lieux différents (voir liste ci-dessous) son exposition sur la richesse et la diversité des zones humides régionales. Créée en l'an 2000 pour le 30ème anniversaire de la fédération, cette exposition continue à remporter un grand succès.

**MILIEU RURAL ET AGRICULTURE**

**OGM**
Compte tenu du danger des OGM, Nord Nature avait décidé d'apporter son soutien au groupe régional de faucheurs d'OGM *" les onze d'Avelin "*. Dominique Desurmont l'a représentée en 2005 dans le comité de soutien. En septembre, Alain Vaillant, Dominique Desurmont et Blanche Castelain ont participé à Lille à la manifestation de solidarité organisée à l'occasion de leur procès. Le verdict a été mitigé, le Tribunal reconnaissant la culpabilité des accusés, mais n'infligeant que des peines relativement clémentes.

**Pesticides**
Nord Nature (Jacqueline Istas) a organisé le 13 septembre à Arras une réunion publique avec une conférence du docteur Lylian le Goff sur le thème *" les pesticides, un péril pour la vie "*.
Nord Nature (Robert Trouvilliez) a défendu les dossiers de Ternas et de Villers les Cagnicourt pour tenter d'éviter des stockages de pesticides classés SEVESO sur des zones hydrauliquement sensibles.

**Remembrements**
Nord Nature a continué à s'impliquer dans les commissions d'aménagement foncier concernant les remembrements. Ainsi, Blanche Castelain a participé à onze réunions dont trois sur le remembrement en relation avec la déviation de la RN17 dans le secteur de Vimy, Farbus, Thélus, portant, entre autres sur les boisements compensateurs à Vimy, quatre à Bouvigny Boyeffles, avec étude des chemins à créer, rectifier ou supprimer, une dans le secteur de Mondicourt, Pommera, Pas-en-Artois (état initial du site et de son environnement, précautions et propositions), une à Lignereuil (étude d'impact du remembrement sur l'environnement et propositions).
La coordination des Personnes Qualifiées pour la Protection de la Nature (PQPN) dans les commissions d'aménagement foncier, a continué d'être assurée par Julie Marion. Marie-José Dubois a été nommée PQPN pour les remembrements des communes de Halloy, Fontaine l'Etalon et Quoeux Haut Mainil, Georges Orhant pour ceux des communes de Lepine, Wailly Beaucamp et Nempont St.Firmin.

**Pays d'Artois**
Nord Nature a été représentée par Jacqueline Istas les 24 février et 15 décembre aux réunions du Conseil de Développement du Pays d'Artois et les 15 avril et 30 juin à celles de l'Association

du pays d'Artois.

**URBANISME**

Lors des réunions des **Commissions Départementales des Sites**, Perspectives et Paysages, où M. Robert Biermant et Jacques Méreau ont représenté Nord Nature, certaines des questions traitées se sont rapportées aux documents d'urbanisme - P.O.S. ou P.L.U. - des communes et aux règlements de la publicité (nouveaux règlements ou modifications).
La mise en place de divers **Plans Locaux d'Urbanisme** (P.L.U.) et les réunions de Conseils de Développement ont suscité de nombreuses interventions de Nord Nature.

**Pays de Pévèle**
Francis Vandenberghe a suivi le PLU de Camphin-en-Pévèle qui a été annulé par le conseil municipal suite à un avis défavorable de la Préfecture. Pour faire suite aux remarques de Nord Nature, le maire a demandé la collaboration de F. Vandenberghe à l'élaboration du nouveau plan de zonage et du règlement et 95% des remarques de Nord Nature ont été prises en compte dans le nouveau PLU qui a été approuvé.
Il s'est également investi dans le suivi du PLU de Cysoing ce qui a représenté 19 réunions et des difficultés pour obtenir le maintien en zone naturelle d'une ZNIEFF que la commune voulait mettre en zone agricole.
En ce qui concerne le PLU de Genech, il a eu plusieurs entrevues avec le maire et son adjoint à l'urbanisme. Après annulation et modifications, ce PLU est maintenant approuvé. De même, il a eu plusieurs entrevues avec l'adjoint à l'urbanisme de Templeuve, il a assisté aux réunions du PLU, a vérifié le plan de zonage et contribué à la rédaction du règlement.
Enfin, il a participé à une réunion avec le maire d'Attiches dont l'élaboration du PLU commence.

**Arrageois**
Jean-Claude Wissocq a déposé des observations lors d'enquêtes relatives aux PLU des communes de Saint Nicolas, Mercatel et Beaurains, et Jacqueline Istas en a déposé lors d'une enquête concernant le PLU de Saint Laurent Blangy. Comme dans le cas de divers autres PLU, les objectifs d'extension des communes arrageoises sont préoccupants en raison de la consommation d'espaces que cette expansion génère et de l'insuffisance des ressources en eau potable.
Par ailleurs, Nord Nature a été représentée par Jacqueline Istas les 22 septembre et 16 novembre au Conseil de Développement de l'agglomération arrageoise.

**Lille Métropole**
Le recours au Tribunal Administratif contre le nouveau Schéma Directeur de Lille Métropole Communauté Urbaine ayant échoué en 2004, Nord Nature a fait appel de ce jugement en 2005 (E. Vivier avec Maître Gros). Sa requête a malheureusement été rejetée par la Cour d'Appel.
Nord Nature a effectué auprès du Tribunal Administratif un recours demandant l'annulation de l'approbation de la révision du PLU de Lille Métropole (E. Vivier avec Maître Gros). Cette requête a été malheureusement rejetée.

L'arbre assurant la présence d'un peu de nature en zone urbaine, Nord Nature est intervenue pour la défense des **arbres de la ville de Lille.**
A l'initiative de Dominique Desurmont, elle a appuyé l'action d'un collectif pour la sauvegarde des arbres de Wazemmes dont les racines ont été couvertes jusqu'au tronc en 2004. Une dizaine d'entre eux ont péri en 2005. Nord Nature a demandé que les arbres restants soient remis dans de bonnes conditions. Une pétition a été lancée.

Dans le cadre de la Commision des Sites, Perspectives et Paysages, M. Biermant est intervenu lors du débat sur l'abattage d'un grand nombre d'arbres sur le site de la citadelle de Lille. Engagé au titre de l'exigence de la sécurité des personnes et/ou de l'âge des arbres, il pouvait être perçu comme une initiative de la Ville de Lille en liaison avec l'affaire du stade Grimonprez-Jooris. Ayant constaté une erreur dans un document cartographique se rapportant à la citadelle de Lille et au site du Champ de Mars, il est intervenu par écrit auprès de la DIREN et de

la Direction Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

**Lens Liévin**
Blanche Castelain a représenté Nord Nature à 18 réunions du Conseil de Développement de la CommunAupole de Lens Liévin où ont été traités, entre autres, des problèmes d'habitat, de transports urbains, d'emploi, de projets d'éoliennes et ceux du projet de Louvre-Lens. Elle a également représenté Nord Nature à la commission Louvre.

**Avesnois**
Dans le cadre d'une conférence de presse à Bavay, Rossano Pulpito a apporté le soutien de Nord Nature à une association en lutte contre l'implantation d'un supermarché. Un recours a été déposé auprès du Tribunal Administratif et l'annulation du permis de construire a été obtenue.

## ANIMATION DU RESEAU ASSOCIATIF

Quatre nouvelles associations ont rejoint la fédération Nord Nature en 2005 : l'Association de Défense pour la Qualité de la Vie à Wambrechies (Nord), le Comité Associatif de Défense et de Respect de l'Environnement de la Ville d'Houplines et des Environs (Nord), Roost-Warendin Nature (Nord), Air Pur d'Hermies (Pas-de-Calais).

**Connaissance des administrations**
Les associations sont souvent amenées à entrer en relation avec diverses administrations dont les attributions se rapportent à l'environnement. Aussi Jacqueline Istas a-t-elle organisé le 30 novembre à Lille au titre de Nord Nature et avec une aide de l'ADVA une **journée d'information sur les administrations** pour les personnes exerçant des responsabilités dans les associations. Au cours de cette journée, sont intervenus M. Michel Pascal, Directeur Régional de la DIREN et de la DRIRE, qui a présenté l'expérimentation de rapprochement de ces deux organismes, M. Bernard Duhoux, adjoint au chef de la division environnement industriel à la DRIRE, Mme Marie-Odile Michel, chef du service de la DIREN concernant l'eau, les milieux aquatiques et les milieux naturels, qui ont précisé les missions de leurs services respectifs, M. Pierrick Huet, directeur délégué de la Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Nord Pas-de-Calais qui en a expliqué l'organisation et le fonctionnement, M. Frédéric Le Louedec, ingénieur du génie sanitaire à la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales qui a mis l'accent sur les attributions environnementales de la DRASS et les rapports de celles-ci avec la protection de la santé, Monsieur Gregory Addra, inspecteur du travail à la Direction Régionale du Travail et une représentante de l'ANPE qui ont présenté les nouveaux contrats de travail.

**Formations à destination des associations**
Nord Nature (Julie Marion) a assuré cinq formations naturalistes :
- deux formations ornithologiques pour l'association Nord Nature Chico Mendes les 3 mai et 6 juin
- une formation ornithologique pour l'association PLAINE le 12 juin
- une formation sur les libellules et les papillons pour l'association des Guides Nature des Monts de Flandres le 25 juin
- une formation ornithologique pour divers bénévoles le 3 décembre à la Mare à Goriaux

Bénéficiant d'une aide financière du Conseil Régional et de la DIREN, ces formations ont été assurées gratuitement.
Julie Marion a également contribué à la formation de Jérôme Baveux, d'abord bénévole, puis salarié de Nord Nature et à celle de Doriane Lenne, secrétaire-animatrice de Nord Nature, pour les sorties géologiques.

**Lettre d'information " la Nature au Nord "**
Nord Nature a poursuivi la publication de son feuillet de liaison bimestriel *"la Nature au Nord"* qui a été géré par Jacqueline Istas avec la collaboration de Doriane Lenne et de Julie Marion. Six numéros sont parus en 2005.

**Centre ressources associatif et centre d'échanges**
Nord Nature a continué à tenir une permanence cinq jours par semaine à son local 23 rue

Gosselet à Lille comportant une mission d'accueil et une permanence téléphonique. Cette permanence a été tenue principalement par Doriane Lenne, relayée par Julie Marion ou Jérôme Baveux. Elle a permis d'accueillir et de renseigner les personnes exerçant des responsabilités dans les associations affiliées.

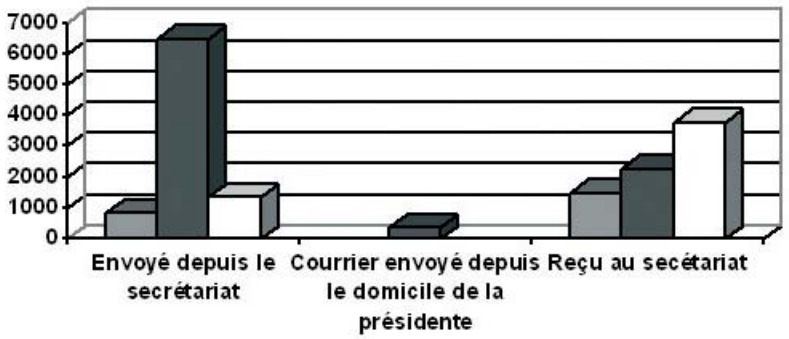


**EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, ACTIONS D'INFORMATION**

Les actions menées en direction des jeunes l'ont été par les salariés et les actions menées en direction des adultes l'ont été principalement par les bénévoles.

**Revue**

Nord Nature a poursuivi en 2005 la publication de sa revue trimestrielle gérée par Blanche Castelain et Jacqueline Istas. Quatre numéros en ont été édités. Les articles en ont été rédigés par 17 auteurs différents. Les principaux thèmes traités ont été l'eau, les déchets, le compostage, la pollution, environnement et santé, le patrimoine naturel et la faune sauvage, les espèces invasives, le dérèglement climatique, l'énergie, les transports, le nucléaire, l'urbanisme.

**Nouveaux dépliants**

Les dépliants sur les numéros spéciaux de Nord Nature étant épuisés, Nord Nature les a actualisés avec l'aide de Julie Marion et réédités.

**Cartes / milieux**

Nord Nature a diffusé des cartes sur des milieux régionaux- le cap Blanc-Nez, la Selle, la Scarpe, la vallée de la Course - réalisées à partir d'aquarelles de M. Vivier. Mises en page par Julie Marion sur les indications de la commission "communication" de Nord Nature, ces cartes ont remporté un grand succès.

**Conférences**

En plus des conférences sur l'eau, le solaire, les rapaces nocturnes organisées par Nord Nature et mentionnées ci-dessus dans la partie thématique du rapport, deux conférences ont été faites par des représentants de Nord Nature :

M. Vivier a fait un exposé sur **" pollution par le plomb et santé autour de Metaleurop "** dans le cadre d' un colloque sur "Santé et environnement" le 27 mai à Paris, au Ministère.

Michel Verclytte a fait une conférence sur le **développement durable** le 11 mars à l'invitation d'un groupement local et une intervention sur ce sujet au lycée Noordover de Grande Synthe le 11 janvier.

Lors d'une réunion publique de Nord Nature organisée par Jacqueline Istas, Florent Lamiot a fait le 16 mars à Lille une conférence intitulée **"Planète en péril"** au cours de laquelle il a présenté les graves dangers qui menacent la vie sur notre planète.

Enfin, Nord Nature a collaboré avec l'association le Pas de Côté pour l'organisation d'une réunion le 14 juin avec une conférence de Jean-Marie Pelt à la MEP de Lille sur le thème *" La coopération dans la nature : réalité ou illusion ? "*

**Site Internet**

En 2005, le site Internet de Nord Nature géré par Alain Vaillant a eu 150 000 pages vues à l'occasion de 82 000 visites, ce qui représente une augmentation de 80 % par rapport à 2004, année qui avait déjà été marquée par une augmentation de 30 % de la fréquentation du site par rapport à 2003.

Parmi les pages les plus fréquentées, il y a celles des problèmes environnementaux permanents

(Metaleurop par exemple), celles des problèmes nouveaux ou réactivés (A 24 en fin d'année) et celles des fiches pratiques (les papillons, les tuiles photovoltaïques…). Les pages annonçant les rendez-vous de Nord Nature et des associations fédérées ont été vues en tout 3 700 fois.
Les visiteurs sont originaires de France à 78 %, de Belgique à 7 %, du Canada à 4 %, de Suisse à 2 % , de Moroco à 1 %...

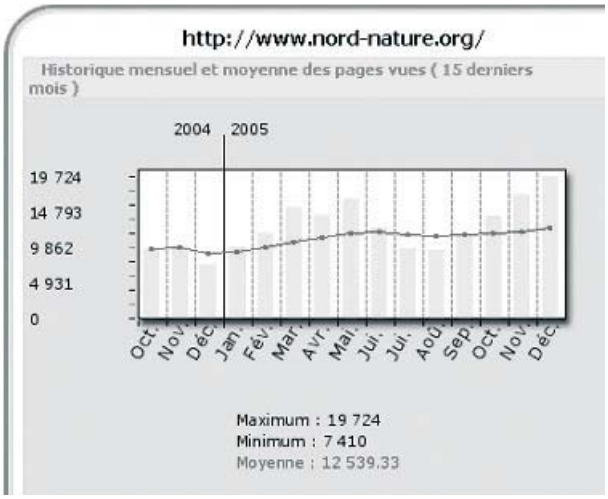


**Emissions de radio**
**Robert Trouvilliez** a participé chaque mois à une émission de Radio Bruaysis. Il est intervenu sur les pesticides, l'agriculture biologique, les transports, la méthanisation, les énergies renouvelables, les loups…

**Interviews**
**Jacqueline Istas** a été interviewée :
- le 23 février à Lille par deux journalistes du quotidien Nord Eclair, Jean-François Rebischung et Mathieu Millecamps, sur le passé de son engagement militant et sur les activités de Nord Nature. Un grand article de Nord Eclair a été consacré à cette interview.
- le 11 mars à Hamblain les Prés par une journaliste du quotidien la Voix du Nord, Diane Lenglet, suite aux conclusions du commissaire - enquêteur sur le projet de captage d'eau de la vallée du Trinquise. L'essentiel de cette interview a été publié.
- le 15 mars par Mathilde Rubin du cabinet E 2 I bureau d'études mandaté par la DIREN et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports sur la formation et l'éducation à l'environnement.
- le 2 mai par France 3 à l'Agence de l'Eau à Douai sur l'eau et la consultation du public à ce sujet.
- le 16 juin sur l'eau par Anne Guion journaliste à l'hebdomadaire la Vie. Des éléments de cette interview sont passés dans la Vie du 23 juin.
- le 26 septembre par l'hebdomadaire Autrement Dit sur les OGM et les biocarburants.

**Emile Vivier** a été interviewé sur l'Enduro du Touquet le 17 janvier par LCI, le 18 janvier par M6, le 19 janvier par Canal +.

**Communiqués et citations dans des articles de presse**
***Nord Nature a diffusé douze communiqués de presse sur des thèmes d'actualité :***
- sur les dérèglements climatiques paru dans la Voix du Nord du 16 janvier (J.Istas)
- sur les lignes ferroviaires et les T.E.R. parus le 20 janvier dans l'Abeille de la Ternoise, le 10 février dans Nord Littoral, les 20 janvier et 24 février dans l'Avenir de l'Artois (R.Trouvilliez), le 12 février dans la Voix du Nord (Alain Beugin), le 30 septembre dans la Voix du Nord (J.Istas)
- sur les transports d'animaux paru le 18 mars dans Nord Eclair (J.Istas)
- sur environnement et cancer paru le 6 avril dans la Voix du Nord (J.Istas)
- sur l'appel à manifester à Paris pour la défense de la nature et du monde vivant, paru dans Nord Eclair le 4 novembre (J.Istas)
- sur l'A 24 mentionné dans Autrement Dit le 27 janvier (J.Istas)
- sur la hausse du prix du pétrole mentionné dans la Voix du Nord du 22 mars (J.Istas)

Jacqueline Istas a également diffusé des **communiqués annonçant les manifestations de Nord Nature :** la conférence " planète en péril ", Nord Eclair du 13 mars, Voix du Nord du 16 mars, la journée d'information sur l'eau, Voix du Nord du 18 octobre, Nord Eclair du 19 octobre, etc.

Enfin, **Nord Nature a été citée treize fois dans divers articles :** au sujet de l'Enduro du Touquet dans la Voix du Nord du 16 janvier et du 9 février ; à propos de l'A 24 dans la Voix du

Nord du 29 janvier et dans Nord Eclair le 22 avril ; à propos de la sauvegarde d'un parc et des risques industriels dans le secteur de Wingles/ Billy Berclau dans la Voix du Nord des 2 et 9 février ; en ce qui concerne l'incinérateur Flamoval dans l'Indépendant du 4 février ; suite à un débat au CESR sur la stratégie foncière dans Nord Eclair le 27 avril ; sur la ligne ferroviaire Béthune - Lille dans Nord Eclair le 26 avril; au sujet des éoliennes dans la Voix du Nord et dans Nord Eclair le 30 avril ; à l'occasion de la défense des arbres de Lille Wazemmes dans Nord Eclair le 21 juin ; au sujet des biocarburants dans Autrement Dit le 4 novembre .

**Accueil du public**

Nord Nature a accueilli, informé et conseillé le public en ce qui concerne l'environnement et sa protection. La permanence tenue par Doriane Lenne avec la collaboration de Julie Marion et de Jérôme Baveux au local de Nord Nature à Lille cinq jours par semaine a permis d'accueillir 725 personnes en 2005.

**Expositions**

Comme les années précédentes, les expositions de Nord Nature ont été présentées en divers lieux de la région. Le planning en a été tenu par Julie Marion.

***Richesses et diversité des zones humides régionales (présentée selon le cas en totalité ou en partie)***

Du 17 au 22 janvier au lycée Giraux Saniers de Saint Martin Boulogne,
Du 21 février au 3 mars au colloque de L'Institut Régional d'Administration de Lille,
Du 9 au 15 mai aux parcs et jardins de la ville de Tourcoing,
Le 24 septembre au site ornithologique de Thumeries, exposition présentée par le Conseil Général du Nord,
Le 1er octobre au salon d'automne d'Haillicourt,
Le 22 novembre à l'occasion de l'inauguration de la salle d'exposition de la MNE,
Le 26 novembre à Lens à l'occasion d'une journée d'information sur l'eau proposée par le groupe des écologistes Lensois,
Du 5 au 24 décembre au café citoyen de Lille.

***Loisirs, tourisme et nature***

Du 24 au 25 septembre à Zudausques (foyer rural),
Du 25 au 27 novembre au salon du Bien être à Lille.

***Le lagunage naturel***

Du 2 au 5 juin à Bauvin/Billy-Berclau par le SIVU de l'Ile aux Saules,
Le 22 juin à Lezennes, exposition présentée par le CLIC, association affiliée à Nord Nature,
Le 1er octobre au salon d'automne d'Haillicourt,
Le 26 novembre à Lens à l'occasion d'une journée d'information sur l'eau proposée par le groupe des écologistes Lensois.

***Paysages du Nord Pas-de-Calais***

Du 21 au 22 mai à l'occasion de la Fête de la ferme à Villeuneuve d'Ascq,
Du 24 au 25 septembre à Zudausques (foyer rural).

***30 ans d'action de Nord Nature***

Le 4 juin en mairie de Capelle-en-Pévèle par l'ARPEGE, association affiliée à Nord Nature,
Du 15 au 25 juin à Lezennes, exposition présentée par le CLIC, association affiliée à Nord Nature,
Du 24 au 25 septembre à Zudausques (foyer rural).

***Nord Nature a également présenté deux expositions de France Nature Environnement :***

***L'exposition sur les déchets***

Le 1er octobre à l'occasion de la journée sur la réduction des déchets dans quatre supermarchés de la région et au Salon d'Automne d'Haillicourt (voir rubrique déchets)
Du 8 au 9 octobre à Arras par Enfance Vaillance.

***" Sur les traces du loup "***

Du 22 mars au 2 avril à la Bibliothèque F. Mitterrand de Noyelles-sous-Lens.

**Stands d'information et de documentation**

Nord Nature a présenté encore cette année de nombreux stands d'information et de documentation :

- Au bioforum de Cambrai les 12 et 13 mars (J. Marion),
- A l'occasion de la réunion publique organisée par Nord Nature sur le thème "Planète en Péril" le 16 mars (J. Marion, D. Lenne),
- A l'occasion de la nuit de la Chouette le 19 mars (J. Baveux),
- Au salon de l'environnement de Valenciennes les 2 et 3 avril (J. Baveux, E. Thevenart),
- Lors de la Journée Portes Ouvertes de la MNE le 3 avril (D. Lenne, L. Vandenbeusch, E. Fremau),
- Au festival "Mix'cité" de Villeneuve d'Ascq les 29 et 30 avril (D. Lenne, J. Marion),
- Lors du salon du Livre à Arras le 1er mai (J.-Cl. Wissocq, J. Istas avec la collaboration de membres de Nord Nature Arras)
- Au Forum Environnement de Roubaix du 11 au 14 mai (J. Marion),
- A la fête de la ferme le 21 mai à Villeneuve d'Ascq (J. Marion, J. Baveux),
- Au festival du sable et des érables de l'ADEELI le 19 juin (J. Marion),
- A la fête de la nature du Centre d'Education à la Nature du Houtland le 18 septembre (D. Lenne),
- A la fête de la nature " Natur'ailes " le 24 septembre (J. Marion, J. Baveux, L. Vandenbeusch),
- Lors de la journée sur la réduction des déchets au supermarché V2 de Villeneuve d'Ascq le 1er octobre (plusieurs bénévoles ainsi que les trois salariés),
- Au Forum Régional des Outils Pédagogiques de Boulogne sur Mer le 5 octobre (J. Marion),
- Au salon " Valfloral " à Valenciennes les 8 et 9 octobre (J. Marion),
- Au Forum Régional des Outils Pédagogiques de Lille le 12 octobre (J. Marion, J. Baveux, D. Lenne, J. Williot, N. Deffrenne),
- Lors de la journée d'information sur l'eau organisée par Nord Nature à Lille le 19 octobre (J. Marion, D. Lenne),
- A l'occasion de la conférence sur l'eau organisée par Nord Nature le 28 octobre au Jardin des cultures "Mosaic" à Houplin-Ancoisne (J. Marion)
- A l'occasion du salon du bien être du 25 au 27 novembre à Lille (D. Lenne).

1 890 personnes ont été sensibilisées en plus des consommateurs touchés dans le cadre de la journée sur la réduction des déchets.

**Sorties**

Nord Nature a continué à organiser de nombreuses sorties de découverte de la nature. Elles sont l'occasion de montrer la nécessité de préserver les milieux naturels pour préserver la flore et la faune qu'ils hébergent. La plupart de ces sorties ont été guidées par Julie Marion avec l'aide de Jérome Baveux.

***Sorties destinées aux adultes :***

Sorties guidées en partenariat avec le Conseil Général du Nord dans le cadre des Rendez-vous Nature du Patrimoine :

19 mars : la nuit de la Chouette, Bois de l'aumône, Faumont.
9 avril : éveil de la nature dans les carrières de craie, Abscon.
16 avril : les oiseaux d'eau des bassins de La Neuville Thumeries.
27 avril : découverte des arbres et arbustes de la zone de l'argilière, Faumont (D. lenne).
29 avril : les amphibiens du bois de Faumont.
30 avril : les oiseaux du bois du Court Digeau, Ostricourt.
4 mai : les oiseaux du bois de l'Aumône, Faumont.
25 mai : découverte de la botanique à travers un parcours d'orientation, Faumont.
4 juin : les oiseaux des roselières des marais de la Marque, Péronne en Mélantois.
18 juin : l'avifaune du Mont noir.
2 juillet : les papillons du pré des Nonnettes, Marchiennes.
16 juillet : les demoiselles des marais d'Arleux
3 août : les arbres du Bois de l'Aumône, Faumont (D. Lenne).
27 août : les criquets, sauterelles et libellules des marais de la Marque, Péronne en Mélantois.
24 septembre : le pré des Nonnettes, Marchiennes.
1er octobre : les oiseaux au bois de la Noyelle, Sainghin en Mélantois.
12 octobre : découverte de la géologie régio-

nale, carrières des Plombs et des Peupliers, Abscon.
9 novembre : les arbres en hiver au bois de Faumont (D. Lenne).
19 novembre : les oiseaux vont passer l'hiver, site ornithologique de Thumeries.

***Sorties guidées en partenariat avec Nature et Découvertes :***
6 février : construction de nichoirs à Faumont
6 novembre : les oiseaux d'eau de Thumeries

***Sorties nature guidées avec le comité des Cheminots de Lille :***
27 août : l'écosystème forêt

***Natur'ailes :***
27 septembre : séries d'animations de courtes durée sur le thème de la mare à l'occasion de la fête des Espaces Naturels Sensibles.

***Ruée vers l'eau :***
A la demande du Comité Régional de Tourisme (Conseil Régional) et de NEP TV (Voix du Nord), Nord Nature a réalisé 14 animations naturalistes tous publics dans le cadre de la 4ème édition de "la ruée vers l'eau" au cours de l'été. Le thème principal de ces animations était "l'écosystème canal, découverte de la vie au bord des canaux". Ces animations ont eu lieu sur les 9 étapes françaises dans les communes de Mortagne-du-Nord, Haumont, Wambrechies, Cambrai, Béthune, Pont-à-Vendin, Watten, Lille et Saint-Laurent Blangy. Ces animations ont été réalisées majoritairement par Jérome Baveux avec Julie Marion et Doriane Lenne.

***Sorties et animations destinées aux enfants de milieu scolaire :***
Participation au programme "Offrons la Nature aux Collégiens" du Conseil Général du Nord :
- 15 animations aux carrières des Plombs et des Peupliers d'Abscon et d'Escaudain sur le thème de la Géologie (J. Marion, J. Baveux, P. Médori et D. Lenne)
- 2 animations "La vie dans les marais, répartition des êtres vivants en fonction d'un gradient hydrique" au pré des nonnettes de Marchiennes (J. Marion).
- 4 animations "Oiseaux et biodiversité" sur le site ornithologique des cinq tailles à Thumeries (J. Marion, J. Baveux).
Ces animations ont touché quatre établissements: les collèges Yourcenar de Marchiennes, du Lazaro de Marcq en Baroeul, Anne Franck de Lambersart et Jean Moulin de Flines les Râches.
- École de Faumont : avec les CP/CE1, animation "à la recherche de Roméo" le 7 avril ; avec les CE1/Ce2, animation "à la recherche de Roméo" le 12 mai ; avec les CM1 sur le thème de l'eau, le 13 mai ; avec les CE2/CM1, animation sur le thème des insectes le 19 mai ; avec les GS/CP sur le thème de la mare le 26 mai ; avec les CM2, animation sur le thème de la haie le 27 mai. (J. Marion, J. Baveux, P. Médori)
- École Saint Exupéry à Linselles, animations sur les oiseaux avec deux classes primaires le 26 avril (J. Marion, J. Baveux et P. Medori).
- BTS GPN d'Arras : présentation de Nord Nature aux étudiants le 10 novembre (J. Marion).

***Sorties destinées aux enfants hors milieu scolaire :***
- Centre de Loisir : association CILESE
Réalisations de quatre animations sur les thèmes de la mare et du terril à la mare à Goriaux les 20 et 23 avril.
- Opération été
Réalisation 3 animations : 2 animations "comment différencier les espèces de faune et de flore au Bois de Boulogne" à Lille les 19 et 28 juillet et une animation "à la recherche des bio indicateurs, découvertes des traces des pollutions atmosphériques" à la citadelle de Lille et dans les locaux de l'AREMA le 11 juillet.
Une grande partie des activités relatives à l'animation du réseau associatif et à l'éducation à l'environnement ont été réalisées avec une aide financière du Conseil Régional et de la DIREN.

**CONNAISSANCE ET GESTION DE LA NATURE**

En raison des projets d'implantation d'éoliennes dans la région, Nord Nature (Julie Marion avec l'aide de Jérome Baveux, Jérome Williot et Sophie Kiedos) a réalisé cette année encore des études sur l'impact de ces implantations. Les études ont essentiellement porté sur l'ornithologie.

- Participation à la réalisation de l'étude d'impact éolien sur la commune de Verton,
- Réalisation de trois pré-études d'impact éolien sur les communes de Warhem, Ghyvelde et Thérouanne,
- Réalisation des études d'impact éolien sur les communes de Bourg Tangry et de Saint les Pernes,
- Réalisation de l'étude d'impact éolien sur le site dit "des Bateaux flamands" à Fresnes sur Escaut,
- Réalisation de l'étude d'impact éolien sur le site de Lacres,
- Réalisation du premier volet des études d'impact éolien sur les communes de Neuville Saint Vaast Nord, Neuville Saint Vaast Sud, Thérouanne/Delettes, Mametz et Moreuil/Mont-Saint-Eloi,
- Préparation de l'étude d'impact éolien du site de Caucourt.

Le 27 mai, Julie Marion a présenté le plan de gestion du TD 25 à Saint Omer réalisé en 2003 auprès des Voies Navigables de France et de la DIREN.

**ACTIVITES DIVERSES**

**Encadrement de stagiaires**

M. Vivier a dirigé dans le cadre d'un DESS un stage sur la remontée des nappes en pays minier et dans le cadre d'un Master professionnel en Droit environnement un stage sur la situation juridique de l'association de chasse maritime du Calaisis.

Julie Marion a encadré une stagiaire en éducation à l'environnement.

**Formation des commissaires enquêteurs**

Membre de la commission préfectorale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, M. Biermant a également participé aux réunions du comité de suivi de la formation puis apporté sa contribution par un exposé lors d'une session organisée à la MNE de Lille.

**Participation à des commissions et réunions officielles** (non citées ci-dessus)

Les représentants de Nord Nature ont participé non seulement aux commissions mentionnées dans la partie thématique de ce rapport, mais aussi à d'autres commissions, par exemple :

Rossano Pulpito à la commission départementale des carrières du Nord, Jean-Claude Wissocq et Georges Sénécaut à celle du Pas-de-Calais.

M. Vivier et Jacqueline Istas à une réunion en Préfecture de Lille sur la contribution du Nord Pas-de-Calais à la Conférence Nationale de la Vie Associative le 20 mai.

M. Vivier à une réunion du Conseil Régional sur le SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) au Nouveau Siècle le 26 mai.

Jacqueline Istas au comité de protection animale du Pas-de-Calais le 28 avril et au S3PI "nouveaux projets" le 15 novembre.

Jacqueline Istas et Jérôme Baveux à l'Assemblée Plénière du GRAPPPE à Douai le 17 juin.

Jacqueline Istas à une réunion des porteurs de projets pour la semaine du Développement Durable au CERDD à Loos en Gohelle le 16 décembre.

**M. Vivier au Conseil Economique et Social Régional (C.E.S.R.)**

Il a fait partie de deux commissions : la commission 4 sur transports et infrastructures de transports, la commission 5 sur cadre de vie, environnement, urbanisme, logement, culture et loisirs, avec, pour chacune une réunion mensuelle.

Dans le cadre de ces commissions, il a participé aux groupes de travail sur transports et développement durable, énergies renouvelables, stratégie foncière régionale, réaffectation des friches en région Nord Pas-de-Calais, ce qui a représenté au moins une réunion par mois et des visites de sites.

En plus, des réunions dites de 5 à 7 ont permis d'auditionner diverses personnalités régionales ou nationales sur des sujets variés. Enfin des séances plénières destinées à fournir des avis au Conseil Régional (une tous les deux mois environ)

ont permis à M. Vivier d'apporter le point de vue environnemental associatif dans des discussions qui ont porté sur le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, la Directive Cadre Eau, le schéma régional de développement économique, le schéma régional du tourisme et des loisirs, les problèmes de santé, etc. Au total, ces activités au sein du CESR ont représenté deux à trois réunions par semaine.

**ENTRETIENS AVEC DES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS ET POLITIQUES ET DES PERSONNALITES DIVERSES**

Des entretiens directs ont eu lieu entre quatre représentants de Nord Nature et divers responsables :

**M. Vivier :**

- le 26 janvier avec des experts de Paris 8 sur les champs captants,
- les 7 février et 19 mai avec le Sous-Préfet de Saint-Omer au sujet de la réserve du Platier d'Oye,
- les 20 mai, 3 juin, 14 juin et 20 juin avec Nicolas Olek pour un film sur les pollutions dunkerquoises,
- le 13 juin avec le Préfet du Pas-de-Calais sur des problèmes régionaux,
- le 16 juin avec Alain Alpern, Vice-Président du Conseil Régional et M. Gasperi (Pôle de compétences sur les sites et sols pollués) sur la pollution par le plomb autour de Metaleurop et à Auby.

**Jacqueline Istas**

- le 1er février avec Mme Derycke, chef du service communication de l'Agence de l'Eau à propos de l'opération eau de Nord Nature,
- le 12 avril avec Alain Alpern, Vice-Président du Conseil Régional chargé du Développement Durable et de l'Environnement, sur la vie associative,
- le 22 septembre avec Yves Kusnierz, correspondant presse de la poste, sur la nouvelle réglementation concernant les envois de revues,
- le 9 novembre avec un représentant de la Direction Départementale du Travail du Nord au sujet des nouveaux emplois,
- le 14 novembre avec M. Michel Pascal, nouveau directeur de la DRIRE et de la DIREN pour la présentation de la fédération Nord Nature et de ses activités,
- le 1er octobre avec Pierre Frisch, directeur national environnement du groupe Auchan.

**Daniel Wgeux**

- avec Marcel Carlier, représentant de la fédération nationale des Bâtiments Travaux Publics, et Alain Alpern, sur le devenir du PREDIS et le transfert de compétence Etat Région,
- avec un représentant d' Eco-Emballage sur les emballages.

**Rossano Pulpito**

- avec un représentant de la Société Apinord à propos d'un projet de décharge.

**REUNIONS FEDERATIVES NATIONALES**

Jacqueline Istas a représenté Nord Nature :

- les 5 février et 9 décembre aux conférences des présidents de fédérations régionales et d'associations nationales affiliées à France Nature Environnement à Paris,
- le 19 mars à l'Assemblée Générale de France Nature Environnement à Paris.

Daniel Wgeux a participé à une réunion de France Nature Environnement sur les déchets à Paris.

**REUNIONS ASSOCIATIVES INTERNES**

Au cours de l'année 2005, Nord Nature a tenu :

- une Assemblée Générale ordinaire le 2 avril,
- quatre Conseils d'Administration : le 29 janvier, le 30 avril, le 10 septembre et le 26 novembre,
- deux réunions de Bureau le 8 mars et le 28 juin,
- des réunions internes thématiques : le 4 janvier sur la suite à donner sur le plan juridique concernant le nouveau Schéma Directeur de Lille Métropole, le 12 janvier sur l'action juridique concernant les mustélidés ; le 22 juin réunion de la commission communication.

**COLLOQUES ET MANIFESTATIONS DIVERSES**

En plus, Nord Nature a été présente :

- le 17 mars à une réunion sur le développement durable à l'Université d'Artois, le 5 avril à une présentation des nouvelles cartes géologiques numérisées au Muséum d'Histoire Naturelle, le 7 avril au colloque structures en environnement au

Grand Palais (Emile Vivier),
- le 6 octobre à Cité Environnement à Valenciennes (Jacqueline Istas, Janine Petit),
- le 24 octobre à un colloque sur la gestion différenciée au Centre Phytosociologique de Bailleul, le 25 octobre au colloque sur la biodiversité au Nouveau Siècle, le 4 novembre à celui de l'APPA, les 28 et 29 novembre à celui de l'Agence de l'Eau sur les sédiments au Forum des Sciences au Nouveau Siècle (Emile Vivier),
- aux conférences de l'Agence de l'Eau (Daniel Wgeux, Jean Malecha, Robert Trouvilliez, Jacqueline Istas).

*La dactylographie relative à ces diverses activités a été effectuée selon le cas par des membres du Conseil d'Administration, notamment Jacqueline Istas, par les auteurs d'articles en ce qui concerne la revue, par deux autres bénévoles (Marguerite Herbaux et Angeline Duriez) ou par les salariés.*
*La mise sous enveloppe des courriers partant du siège a été essentiellement effectuée par Doriane Lenne, Marguerite Herbaux et Angeline Duriez.*

La Revue de

nord nature

La Fédération régionale Nord Nature est membre de France Nature Environnement.

## ADHESION ET ABONNEMENT A LA REVUE TRIMESTRIELLE

Vous pouvez choisir entre trois possibilités : l'adhésion seule, l'abonnement à la revue seul ou la formule adhésion + abonnement.

**Adhésion :**

Je désire : - être simple adhérent
- être adhérent et prendre une part active dans l'association

*(rayer la mention inutile)*

| | | |
|---|---|---|
| Cotisation annuelle, au choix : | tarif minimal | 20 euros |
| | tarif de soutien | 30 euros |
| | tarif membre bienfaiteur | 60 euros ou plus |

**Abonnement :**

Je désire m'abonner à la revue trimestrielle. Tarif annuel (4 numéros) : 16 euros

**Adhésion + abonnement :**

Je désire : - être simple adhérent et m'abonner à la revue trimestrielle de Nord Nature
- être adhérent, prendre une part active dans l'association et m'abonner à la revue trimestrielle

*(rayer la mention inutile)*

| | **Cotisation** | **Abonnement** | **Cotisation/abonnement** |
|---|---|---|---|
| Tarif minimal | 20 euros | 16 euros | 36 euros |
| Tarif de soutien | 30 euros | 16 euros | 46 euros |
| Tarif membre bienfaiteur | 60 euros ou plus | 16 euros | 76 euros |
| Étudiant | 10 euros | 16 euros | 26 euros |

Nom……..Prénom…….

Adresse ……..

Commune…….Code postal……..

Chèque à libeller à l'ordre de Nord Nature CCP Lille 44 87 92 M
Chèque et bulletin d'adhésion et /ou d'abonnement à adresser à
Nord Nature, Maison de la Nature et de l'Environnement
23 rue Gosselet, 59000 Lille
03 20 88 49 33

La Revue de

# nord nature

## Fédération Régionale

## Nature - Environnement
## Développement durable

n°
trimestre
année
Prix : 4 euros